



EXAMEN DES POLITIQUES COMMERCIALES

RAPPORT DE

LA CHINE

Conformément à l'Accord établissant le Mécanisme d'examen des politiques commerciales (Annexe 3 de l'Accord de Marrakech instituant l'Organisation mondiale du commerce), la déclaration de politique générale présentée par la Chine est reproduite ci-après.

Note: Le présent rapport fait l'objet d'une distribution restreinte et ne doit pas être communiqué à la presse avant la fin de la première séance de la réunion de l'Organe d'examen des politiques commerciales portant sur la Chine.

Table des matières

1 INTRODUCTION	5
2 RÉALISATIONS AU COURS DE LA PÉRIODE À L'EXAMEN	6
2.1 Résultats macroéconomiques.....	6
2.1.1 L'agrégat économique a connu une croissance régulière.....	6
2.1.2 La croissance économique a été de plus en plus tirée par la consommation	6
2.1.3 La structure industrielle a été constamment optimisée	7
2.1.4 La capacité de développement tiré par l'innovation a été renforcée.....	7
2.2 Commerce extérieur et investissement étranger	7
2.2.1 Le commerce des marchandises a augmenté pendant trois années consécutives	7
2.2.2 Le commerce des services a maintenu une croissance rapide.....	7
2.2.3 Le commerce numérique a prospéré	8
2.2.4 L'investissement étranger est resté élevé	8
2.2.5 Les investissements sortants ont contribué à un développement bénéfique pour tous	8
3 RÉFORME INTÉRIEURE.....	8
3.1 Mettre en place un système d'économie de marché socialiste de haut niveau	8
3.1.1 Stimuler la vitalité des entités commerciales.....	8
3.1.1.1 Favoriser le développement commun des entreprises, quel que soit leur régime de propriété.....	8
3.1.1.2 Favoriser constamment la transformation des politiques industrielles en vue de les rendre plus inclusives et d'améliorer leur fonctionnement	10
3.1.2 Construire un marché national unifié	11
3.1.2.1 Approfondir la réforme du marché des facteurs	11
3.1.2.2 Libéraliser l'accès aux marchés	11
3.1.2.3 Améliorer le système de concurrence loyale.....	11
3.1.3 Œuvrer pour un développement tiré par l'innovation.....	12
3.1.3.1 Renforcer la protection des droits de propriété intellectuelle.....	12
3.1.3.2 Renforcer le rôle des entreprises en tant qu'acteurs principaux de l'innovation scientifique et technologique	13
3.1.4 Approfondir les réformes budgétaires, fiscales et financières.....	13
3.1.4.1 Promouvoir la réforme des systèmes budgétaires	13
3.1.4.2 Améliorer le système de politique fiscale	13
3.1.4.3 Ouvrir davantage le marché financier.....	14
3.2 Favoriser un développement vert et une coexistence harmonieuse entre l'humain et la nature.....	15
3.3 Œuvrer pour un développement coordonné vers une plus grande inclusion.....	16
3.3.1 Favoriser la revitalisation rurale	16
3.3.2 Promouvoir la coordination du développement régional	16
3.3.3 Faire en sorte que les avantages du développement soient partagés par tous	17
3.4 Accroître la demande intérieure et réaliser pleinement le potentiel du marché	17
4 UNE OUVERTURE ACCRUE	18

4.1 Favoriser un développement de grande qualité du commerce extérieur.....	18
4.1.1 Stimuler la vitalité des importations.....	18
4.1.2 Faire progresser la facilitation des échanges	18
4.1.3 Innover en matière de commerce des services	19
4.1.4 Développer le commerce numérique	20
4.1.5 Améliorer la transparence des marchés publics	20
4.1.6 Accorder un rôle important aux grandes expositions et autres plates-formes de promotion des échanges.....	21
4.2 Créer une destination privilégiée pour l'investissement étranger	21
4.2.1 Faciliter l'accès aux marchés pour l'investissement étranger	21
4.2.2 Favoriser des conditions de l'activité des entreprises qui soient axées sur le marché, fondées sur le droit et de premier ordre	22
4.3 Faciliter les investissements sortants pour parvenir à des avantages mutuels et à des solutions gagnantes pour tous avec les pays récepteurs	24
4.4 Mettre en œuvre la stratégie de modernisation des zones franches expérimentales et accélérer l'exploration de nouveaux horizons en matière d'ouverture.....	24
4.4.1 Améliorer la configuration des zones franches expérimentales	24
4.4.2 Favoriser l'alignement sur les règles économiques et commerciales internationales de haut niveau et élargir l'ouverture institutionnelle	25
4.4.3 Partager les données d'expérience pour généraliser l'application	25
5 SOUTIEN AU SYSTÈME COMMERCIAL MULTILATÉRAL	25
5.1 Maintenir l'autorité et l'efficacité du système commercial multilatéral	25
5.2 Participer aux négociations de l'OMC	26
5.2.1 Subventions à la pêche	26
5.2.2 Agriculture	27
5.2.3 Réforme du mécanisme de règlement des différends	27
5.2.4 Accord sur la facilitation de l'investissement pour le développement	27
5.2.5 Commerce électronique	27
5.3 Aider l'OMC à répondre aux défis mondiaux actuels	27
5.4 Mener des activités d'Aide pour le commerce et soutenir le développement inclusif du système commercial multilatéral.....	28
6 COOPÉRATION INTERNATIONALE.....	29
6.1 Participation active aux mécanismes de coopération	29
6.1.1 APEC	29
6.1.2 G-20.....	29
6.1.3 BRICS.....	29
6.2 Construire un réseau de zones de libre-échange de haut niveau.....	29
6.2.1 Mettre en œuvre l'Accord de Partenariat économique régional global (RCEP)	29
6.2.2 Accroître le nombre de partenaires d'ALE	30
6.2.3 Améliorer le niveau de coopération avec les partenaires économiques et commerciaux	30
6.2.4 Promouvoir l'adhésion à l'Accord de partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP) et à l'Accord de partenariat pour l'économie numérique (DEPA)	30

6.3 Promouvoir un développement de la coopération de grande qualité dans le cadre de l'initiative "Ceinture et route" (BRI)	30
6.4 Faire progresser l'Initiative pour le développement mondial avec des résultats concrets et des progrès importants	31
7 LA VOIE À SUIVRE	31

1 INTRODUCTION

1.1. La Chine suit le concept de "modernisation chinoise", présenté par le Président Xi Jinping, qui ouvre une nouvelle voie vers le progrès humain. Le gouvernement chinois applique la nouvelle philosophie de développement sur tous les fronts, accélère la création d'un nouveau modèle de développement et œuvre pour un développement de grande qualité, approfondit la réforme de manière globale et favorise une meilleure combinaison de marchés efficaces et d'une administration qui fonctionne bien. La Chine continue de favoriser une ouverture de haut niveau et stimule la reprise économique mondiale avec vigueur.

1.2. Ces dernières années, le paysage international a évolué, le système de gouvernance mondiale a été remodelé en profondeur, l'économie mondiale a connu une reprise fragile et de nombreux troubles régionaux ont éclaté. L'unilatéralisme et le protectionnisme sont en hausse et la mondialisation économique se heurte à des vents contraires. Certains pays préconisent de se dissocier des autres, tentant de politiser et d'instrumentaliser les questions économiques et commerciales ou de donner à la notion de sécurité un sens excessivement large. Dans ces circonstances, la Chine défend une vision de la construction d'une communauté dotée d'un avenir commun pour l'humanité et a présenté l'Initiative pour le développement mondial, l'Initiative pour la sécurité mondiale et l'Initiative pour la civilisation mondiale, jouant un rôle actif et constructif dans l'amélioration de la gouvernance mondiale. Elle suit fermement une approche de l'ouverture bénéfique pour tous, favorise la construction d'une économie mondiale ouverte, continue d'offrir de nouvelles possibilités au monde avec le nouveau développement de la Chine et offre plus d'avantages. La Chine maintient le cap de la mondialisation économique, favorise la libéralisation et la facilitation des échanges et de l'investissement, encourage la coopération multilatérale, régionale et bilatérale et s'oppose à l'hégémonie, à l'autoritarisme et à l'intimidation. Elle préfère le dialogue à la confrontation, élimine les obstacles au lieu d'ériger des murs, œuvre pour l'intégration au lieu de dissocier, opte pour l'inclusion et non l'exclusion et s'emploie à relever les défis mondiaux et à favoriser le développement mondial.

1.3. En tant que créatrice de l'Initiative pour le développement mondial, la Chine, tout en s'efforçant de remédier aux déséquilibres et aux insuffisances du développement, accroît l'apport de ressources en faveur de la coopération internationale pour le développement, contribue au développement de grande qualité de l'initiative "Ceinture et route" et réduit les "déficits de développement" mondiaux. En tant que pays du Sud, elle a à cœur de réduire l'écart Nord-Sud et de soutenir les autres pays en développement en les aidant à accélérer leur développement, et œuvre pour la création d'un monde multipolaire égalitaire et ordonné ainsi qu'une mondialisation économique universellement bénéfique et inclusive.

1.4. Comme le Président Xi Jinping l'a dit dans son discours du 27 septembre 2023, l'Organisation mondiale du commerce (OMC) est un pilier important du multilatéralisme et une plate-forme importante pour la gouvernance économique mondiale. La Chine défend résolument le système commercial multilatéral, soutient la réforme nécessaire de l'OMC et consolide et favorise l'autorité, l'efficacité et la pertinence du système. Elle injecte de l'énergie positive dans l'amélioration et l'actualisation des règles et procédures de l'OMC, participe de manière active et constructive aux négociations, aux consultations et aux discussions sur diverses questions et plaide pour que l'OMC joue un meilleur rôle. Elle continue d'honorer ses engagements, reste sincèrement ouverte aux suggestions des autres Membres et améliore constamment le système de politique intérieure. La Chine s'oppose à l'unilatéralisme et au protectionnisme, rejette toute action ou idée contraire aux valeurs fondamentales et aux principes fondamentaux de l'OMC et défend résolument ses droits et intérêts légitimes. Elle a toujours joué un rôle important dans la résolution des problèmes de développement. En tant que Membre en développement responsable, la Chine encourage vigoureusement l'OMC à répondre aux problèmes de développement et assume des obligations compatibles avec son propre stade de développement et ses propres capacités, gère de manière indépendante et pragmatique les traitements spéciaux et différenciés et fournit des biens publics qui profitent aux Membres en développement. La Chine est disposée à travailler de concert avec les autres Membres pour favoriser conjointement le développement durable, sain et inclusif du système commercial multilatéral.

2 RÉALISATIONS AU COURS DE LA PÉRIODE À L'EXAMEN

FAIRE PROGRESSER LA MODERNISATION CHINOISE, ŒUVRER POUR UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMERCIAL DE HAUTE QUALITÉ ET OFFRIR DE NOUVELLES POSSIBILITÉS AU MONDE AVEC LE NOUVEAU DÉVELOPPEMENT DE LA CHINE

2.1. Pendant la période à l'examen, la Chine a résolument fait progresser sa modernisation, s'est efforcée d'accroître la qualité, l'efficacité et le dynamisme du développement économique et social en répondant aux nouveaux risques et aux nouveaux défis posés par des changements mondiaux et une pandémie jamais vus depuis un siècle, et a constamment accompli de nouvelles réalisations et de nouvelles percées. Rendue possible par un développement de grande qualité, la modernisation chinoise apporte sa contribution à la résolution des difficultés et des problèmes mondiaux.

2.2. La modernisation chinoise, en accord avec les principes d'ouverture, d'inclusion et d'écologie de l'OMC, est la modernisation d'une population considérable, la quête d'une prospérité commune pour tous et d'une coexistence harmonieuse entre l'humanité et la nature, la recherche coordonnée du progrès matériel, culturel et éthique et un développement pacifique. Sur la base des attributs susmentionnés, afin de parvenir à une autonomie, à des avantages mutuels et à des résultats positifs pour tous, pendant la période à l'examen, le gouvernement chinois a continué de prendre des mesures économiques et commerciales pratiques pour stimuler pleinement le potentiel de son marché intérieur et partager les possibilités avec le monde; elle a vigoureusement favorisé le développement coordonné et la croissance inclusive et a exploré de nouvelles voies d'ouverture au monde extérieur; elle a continué de promouvoir le développement vert et sobre en carbone en vue d'atteindre les objectifs de développement durable à l'horizon 2030; elle a continué de promouvoir la réforme dans des domaines clés, a adhéré à la stratégie de développement tiré par l'innovation et a mis en place un système d'économie de marché socialiste de haut niveau; et elle a continué d'œuvrer pour une ouverture de haut niveau, a plaidé pour un monde multipolaire égalitaire et ordonné et une mondialisation économique universellement bénéfique et inclusive, et a défendu la vision de la construction d'une communauté dotée d'un avenir commun pour l'humanité.

2.3. Pendant la période considérée, la modernisation chinoise a produit des résultats remarquables et un développement économique et commercial de grande qualité a été solidement favorisé. Malgré la fragilité de la reprise économique mondiale, l'économie chinoise progresse, avec une amélioration constante du commerce extérieur et de l'investissement, et continue de stimuler fortement le développement économique et commercial du monde. La Chine demeure un moteur important pour le développement mondial.

2.1 Résultats macroéconomiques

2.4. Au cours de la période à l'examen, le gouvernement chinois a tenu à coordonner efficacement la prévention de la COVID-19 et la lutte contre celle-ci avec le développement économique et social, et a assuré une transition harmonieuse dans la réponse à l'épidémie. L'économie chinoise s'est redressée d'une manière générale, ce qui a permis une croissance économique de meilleure qualité et une augmentation appropriée de la production économique.

2.1.1 L'agrégat économique a connu une croissance régulière

2.5. En 2023, le PIB de la Chine était de 126 000 milliards de CNY, soit 5,2% de plus que l'année précédente. Le Fonds monétaire international prévoit que la croissance économique de la Chine atteindra 4,6% en 2024, soit beaucoup plus que la moyenne mondiale de 3,1%.

2.1.2 La croissance économique a été de plus en plus tirée par la consommation

2.6. En 2023, le total des ventes au détail de biens de consommation sociale en Chine s'est élevé à 47 100 milliards de CNY, soit une hausse de 7,2% par rapport à l'année précédente, et la contribution des dépenses de consommation finale à la croissance économique a atteint 82,5%.

2.1.3 La structure industrielle a été constamment optimisée

2.7. La valeur ajoutée de l'agriculture a progressé régulièrement. L'intégration de l'industrialisation et de l'informatisation, des industries manufacturières de pointe et des industries de services modernes a été accélérée. En 2023, la valeur ajoutée de l'industrie secondaire a dépassé les 48 000 milliards de CNY. La valeur ajoutée du secteur tertiaire s'est élevée à environ 69 000 milliards de CNY, en hausse de 5,8% par rapport à l'année précédente, et sa part dans le PIB s'est encore accrue, passant de 53,5% en 2021 à 54,6% en 2023 pour une contribution de plus de 60% à la croissance économique.

2.1.4 La capacité de développement tiré par l'innovation a été renforcée

2.8. Dans les classements de 2023 selon l'Indice mondial de l'innovation, la Chine est arrivée en 12^{ème} position au niveau mondial et en 3^{ème} position pour l'Asie. Elle comptait trois des cinq principaux pôles scientifiques et technologiques mondiaux.¹

2.2 Commerce extérieur et investissement étranger

2.9. Pendant la période à l'examen, face à des situations internationales compliquées et graves, la Chine a surmonté la pression induite par la baisse de la demande extérieure et l'insuffisance de la demande intérieure et a accru de façon soutenue son commerce extérieur et son investissement étranger, faisant preuve d'une forte résilience et de vitalité. Elle est maintenant un grand partenaire commercial de plus de 140 pays et régions et figure parmi les principales destinations de l'investissement étranger ainsi que parmi les principaux investisseurs à l'étranger depuis plusieurs années.

2.2.1 Le commerce des marchandises a augmenté pendant trois années consécutives

2.10. En 2021, les importations et exportations totales de marchandises de la Chine ont augmenté de 20,2% par rapport à l'année précédente, atteignant 38 740 milliards de CNY. En 2022, ce chiffre a dépassé les 40 000 milliards de CNY pour la première fois. En 2023, affectée par le ralentissement de l'économie mondiale, la faiblesse de la demande extérieure et la montée du protectionnisme, la croissance du commerce extérieur de la Chine s'est ralentie, tout en faisant preuve d'une forte résilience. La valeur totale des importations et exportations de marchandises a atteint 41 750 milliards de CNY et a enregistré une hausse en glissement annuel de 0,2%. Les exportations se sont élevées à 23 630 milliards de CNY, soit une hausse de 0,6%, et les importations sont tombées à 17 980 milliards de CNY, en baisse de 0,3%. La Chine a occupé le premier rang pour le commerce des marchandises pendant 7 années consécutives, et ses importations se sont classées en deuxième position mondiale 15 années de suite.

2.2.2 Le commerce des services a maintenu une croissance rapide

2.11. Les importations et exportations de services de la Chine se sont classées au deuxième rang mondial pendant neuf années consécutives. D'après les données de l'OMC, en 2021, les importations et exportations totales de services du pays ont atteint 821,25 milliards d'USD, soit une hausse de 24,1% en glissement annuel, dont 394,25 milliards d'USD pour les exportations, en hausse de 40,5%, et 427 milliards d'USD pour les importations, en hausse de 12%; en 2022, elles ont atteint 889,11 milliards d'USD, soit une hausse de 8,3% en glissement annuel, dont 424,06 milliards d'USD pour les exportations, en hausse de 7,6%, et 465,05 milliards d'USD pour les importations, en hausse de 8,9%; et en 2023, elles ont atteint un nouveau record de 933,12 milliards d'USD, soit une hausse de 4,9% en glissement annuel, dont 381,12 milliards d'USD pour les exportations, en baisse de 10,1%, et 552 milliards d'USD pour les importations, en hausse de 18,7%.²

¹ D'après le classement selon l'Indice mondial de l'innovation, les cinq premiers pôles technologiques du monde sont Tokyo-Yokohama (Japon), Shenzhen-Hong Kong-Guangzhou (Chine et Hong Kong, Chine), Séoul (République de Corée), Beijing (Chine) et Shanghai-Suzhou (Chine).

² D'après les statistiques du FMI, en 2021, les importations et exportations totales de services de la Chine se sont chiffrées à 780 USD, soit une hausse de 27,8% en glissement annuel, les exportations s'élevant à 339,4 milliards d'USD, en hausse de 48,3%, et les importations atteignant 440,6 milliards d'USD, en hausse de 15,5%. En 2022, les importations et exportations totales de services étaient de 830,2 USD, soit une hausse de 6,4% en glissement annuel, les exportations s'élevant à 369 milliards d'USD, en hausse de 8,7%, et les

2.2.3 Le commerce numérique a prospéré

2.12. D'après les données de l'OMC, en 2021, les importations et exportations de services fournis par voie numérique de la Chine se sont classées au cinquième rang mondial et se sont élevées à 360,52 milliards d'USD, soit une augmentation en glissement annuel de 22,3%; en 2022, elles ont atteint 372,71 milliards d'USD, soit une augmentation en glissement annuel de 3,4%; et en 2023, elles étaient de 385,9 milliards d'USD, soit une augmentation en glissement annuel de 3,5%. D'après les statistiques des douanes chinoises, en 2021, les importations et exportations de marchandises échangées dans le cadre du commerce électronique transfrontières de la Chine se sont chiffrées à 1 920 milliards de CNY, soit une augmentation de 18,6% en glissement annuel, et ont représenté 4,9% des importations et exportations totales; en 2022, elles se sont élevées à 2 110 milliards de CNY, soit une augmentation en glissement annuel de 9,8%; et en 2023, elles ont atteint 2 380 milliards de CNY, soit une augmentation en glissement annuel de 15,6%.

2.2.4 L'investissement étranger est resté élevé

2.13. L'investissement étranger effectivement utilisé de la Chine s'est chiffré à 180,96 milliards d'USD en 2021, ce qui représente une augmentation en glissement annuel de 21,2%, et il était de 189,13 milliards d'USD en 2022, ce qui représente une augmentation en glissement annuel de 4,5%. Affecté par un ralentissement mondial de l'investissement transfrontières, l'investissement étranger effectivement utilisé de la Chine était de 163,25 milliards d'USD en 2023, toujours à un niveau historiquement élevé représentant plus de 10% du total mondial estimé, et l'investissement dans l'industrie de haute technologie a représenté 37,4% des capitaux étrangers effectivement utilisés. Les sociétés multinationales étaient optimistes quant aux perspectives d'investissement en Chine. En 2023, 54 000 nouvelles entreprises étrangères ont été établies en Chine, avec une augmentation en glissement annuel de 39,7%.

2.2.5 Les investissements sortants ont contribué à un développement bénéfique pour tous

2.14. Les flux d'investissement direct sortants de la Chine ont atteint 178,82 milliards d'USD en 2021, 163,12 milliards d'USD en 2022 et 147,85 milliards d'USD en 2023, et ont figuré parmi les trois premières places du classement mondial pour ces années. Les entreprises chinoises investissent dans les pays récepteurs pour développer l'emploi local et accroître les recettes fiscales de ces pays, et parvenir à des avantages mutuels et à un développement commun. En 2022, les entreprises à capitaux chinois situées à l'étranger ont payé des impôts de 75 milliards d'USD là où les investissements ont été effectués, un chiffre en hausse de 35,1%, et elles ont employé près de 2,5 millions d'employés locaux.

3 RÉFORME INTÉRIEURE

CONTINUER D'APPROFONDIR LES RÉFORMES DANS DES DOMAINES CLÉS POUR STIMULER UN DÉVELOPPEMENT DE HAUTE QUALITÉ

3.1 Mettre en place un système d'économie de marché socialiste de haut niveau

3.1.1 Stimuler la vitalité des entités commerciales

3.1.1.1 Favoriser le développement commun des entreprises, quel que soit leur régime de propriété

3.1. Pendant la période à l'examen, le gouvernement chinois a résolument renforcé et développé les secteurs publics et a encouragé, soutenu et guidé le développement des secteurs non publics. Le marché a joué un rôle décisif dans l'allocation des ressources et le gouvernement a mieux rempli son rôle.

importations atteignant 461,3 milliards d'USD, en hausse de 4,7%. En 2023, les importations et exportations de services de la Chine ont atteint un nouveau record de 874,9 milliards d'USD, soit une hausse de 5,4% en glissement annuel, les importations se chiffrant à 321,7 milliards d'USD, en baisse de 12,9%, et les importations atteignant 553,2 milliards d'USD, en hausse de 19,9%. Les différences dans les données découlent de leurs différentes calibrations statistiques.

3.2. Approfondir la réforme des actifs publics et des entreprises publiques. Après plus de 40 ans de réforme et d'ouverture, les entreprises publiques ont été converties en entités commerciales indépendantes dont la principale forme est celle de la société, qui fonctionne de manière indépendante, assume seule la responsabilité de ses profits ou pertes et de ses risques, vise son propre développement et exerce l'autodiscipline. Les entreprises publiques exercent des activités commerciales selon des principes axés sur le marché et fondés sur le droit, respectent strictement les lois, réglementations et règles internationales pertinentes et se livrent à une concurrence loyale sur le marché avec les entreprises à participation étrangère et les entreprises privées.

3.3. De 2020 à 2022, le gouvernement chinois a mis en œuvre un plan d'action triennal pour la réforme des entreprises publiques et a obtenu une série de nouveaux résultats. La réforme visant à transformer les entreprises publiques en entreprises normales a été essentiellement achevée; le régime de responsabilité limitée a été entièrement établi; les conseils d'administration de 38 000 entreprises publiques ont été créés et comptaient généralement une majorité d'administrateurs externes. La réforme de la propriété mixte a été encore approfondie, les entreprises à capital mixte représentant 70% des entreprises centrales et 54% des entreprises publiques sous-centrales. Les entreprises cotées sont actuellement la principale forme d'entreprise issue de la réforme du régime de propriété mixte des entreprises centrales et concentrent désormais la grande majorité des actifs et des bénéfices d'exploitation de ces entreprises.

3.4. En 2023, le gouvernement chinois a entrepris d'approfondir et de renforcer la réforme des entreprises publiques afin d'approfondir encore la réforme des actifs publics et des entreprises publiques du point de vue des mécanismes institutionnels. Sur la base des principes d'une concurrence loyale et d'un fonctionnement indépendant, les entreprises publiques ont été encouragées à renforcer leur coopération avec les entreprises, quel que soit leur régime de propriété, à compléter leurs avantages mutuels et à obtenir des résultats mutuellement avantageux à un niveau plus profond et plus élevé.

3.5. Favoriser le développement et la croissance du secteur privé. En juillet 2023, le gouvernement chinois a publié les *Opinions sur la promotion du développement du secteur privé*, présentant 31 mesures portant sur 8 aspects. En optimisant l'environnement, en augmentant le soutien apporté sur le plan des politiques et en renforçant la protection juridique, les Opinions visent à favoriser le développement de haute qualité du secteur privé. Sur cette base, les départements compétents ont successivement lancé des politiques et des mesures détaillées concernant le financement³, la supervision du marché⁴, la facilitation de la taxation⁵ et d'autres domaines pour améliorer et renforcer le secteur privé.

3.6. Au cours de la période considérée, le gouvernement chinois a créé le Bureau de l'économie privée au sein de la Commission nationale pour le développement et la réforme et un mécanisme de communication et d'échange réguliers avec les entreprises privées, et a véritablement répondu aux préoccupations des entreprises privées s'agissant de stimuler davantage la vitalité du développement du secteur privé. À la fin de 2023, il y avait en Chine plus de 53 millions d'entreprises privées, représentant plus de 92% du nombre total d'entreprises. À présent, la Chine accélérera la construction d'une plate-forme globale de services pour le secteur privé afin de favoriser davantage un développement de qualité.

3.7. Soutenir le développement des micro, petites et moyennes entreprises (MPME). Outre les politiques de soutien susmentionnées en faveur des entreprises privées, le gouvernement chinois a publié l'*Ensemble de mesures visant à aider les micro, petites et moyennes entreprises à croître régulièrement, à ajuster leur structure et à renforcer leurs capacités*, qui a renforcé la confiance des MPME au moyen de mesures telles que la prorogation de politiques, l'augmentation des crédits, la réduction des coûts, l'expansion de la demande, le renforcement des services et la protection des droits et intérêts de ces entreprises. Afin d'encourager les petites et moyennes entreprises à utiliser des technologies spéciales et sophistiquées pour produire des produits nouveaux et uniques, des mesures spéciales ont été prises pour leur donner des moyens d'action grâce à des réalisations scientifiques et technologiques⁶, à des normes de qualité, au développement des marques⁷ et à la

³ Voir à l'adresse www.gov.cn/zhengce/zhengceku/202311/content_6917272.htm.

⁴ Voir à l'adresse www.gov.cn/zhengce/zhengceku/202309/content_6905617.htm.

⁵ Voir à l'adresse www.gov.cn/zhengce/zhengceku/202308/content_6896976.htm.

⁶ Voir à l'adresse www.gov.cn/zhengce/zhengceku/202305/P020230526361790108184.pdf.

⁷ Voir à l'adresse www.gov.cn/zhengce/zhengceku/202305/P020230526284274626009.pdf.

numérisation. L'importance de la propriété intellectuelle et des dessins et modèles industriels a été renforcée afin d'aider les MPME à améliorer leur base de compétitivité. Des projets visant à améliorer les capacités de fourniture de services financiers aux MPME ont été menés pour faire progresser l'établissement d'un mécanisme à long terme destiné à renforcer la confiance, la volonté, la capacité et l'expertise du secteur financier s'agissant de prêter aux micro et petites entreprises. La "Campagne visant à améliorer la certification des systèmes de gestion de la qualité des micro et petites entreprises" a été menée pour aider ces entreprises à renforcer leurs capacités en matière de gestion de la qualité et leur compétitivité sur le marché. En 2023, les recettes annuelles des micro et petites entreprises participant aux actions ont augmenté de 10,2% en moyenne, le volume annuel de leurs ventes de produits a augmenté de 10,7% en moyenne, les ventes annuelles de produits ont augmenté de 10,9%, la marge bénéficiaire annuelle a augmenté de 8,3% en moyenne et le coût du contrôle qualité a diminué de 6,0% en moyenne.

Encadré 3.1 Le gouvernement chinois prend des mesures pragmatiques en faveur du développement des MPME

Le gouvernement chinois prend des mesures pragmatiques en faveur du développement des MPME

Le gouvernement chinois attache une grande importance au développement des MPME et continue de publier une série de mesures pour les aider à renforcer leur capacité de développement.

Renforcer les politiques de soutien.

Premièrement, la Chine a introduit des politiques visant à fournir une aide pour atténuer les difficultés. En mai 2022, elle a publié *l'Ensemble de mesures destinées à intensifier les efforts visant à atténuer et à résoudre les difficultés rencontrées par les micro, petites et moyennes entreprises* pour aider les MPME à parvenir à un développement harmonieux et sain. **Deuxièmement**, la Chine a prorogé les politiques d'inclusion aussi longtemps que possible. Elle a prorogé plusieurs politiques fiscales préférentielles jusqu'à la fin de 2027, y compris une préférence fiscale pour les petits contribuables et une préférence en matière d'impôt sur le revenu pour les petites entreprises peu rentables.

Les fonds publics d'investissement jouent un rôle positif. Le Fonds chinois pour le développement des PME continue de soutenir le développement accéléré des petites et moyennes entreprises en phase d'amorçage ou de démarrage. Avec la promotion du développement des petites et moyennes entreprises comme objectif de politique générale, le Fonds respecte les principes du marché et, par le biais de fonds maîtres et subsidiaires, il a attiré d'importants investissements en capital social et a conjointement accru l'échelle de la prise de participation dans les petites et moyennes entreprises. À la fin de 2023, le Fonds chinois pour le développement des PME avait créé 36 fonds subsidiaires, pour un montant total levé de près de 100 milliards de CNY, et les fonds subsidiaires avaient investi dans plus de 1 300 projets.

Optimiser constamment l'environnement de développement des petites et moyennes entreprises. **Premièrement**, la Chine a renforcé l'évaluation de l'environnement de développement pour les petites et moyennes entreprises en autorisant les tierces parties à procéder à l'évaluation. **Deuxièmement**, elle a mené des actions pour faciliter le financement des petites et moyennes entreprises, a encouragé l'élargissement du champ de l'inclusion financière, afin d'atténuer les difficultés que les petites et moyennes entreprises rencontrent pour accéder à un financement abordable. **Troisièmement**, elle a publié le *Plan pour le développement de l'industrie des données volumineuses pendant la période du "14^{ème} Plan quinquennal"* pour faciliter l'amélioration de la qualité du développement de ces entreprises grâce à la numérisation, à la création de réseaux et à l'intellectualisation. **Quatrièmement**, la Chine aide les petites et moyennes entreprises à mener des activités de recherche-développement et d'industrialisation en rapport avec de nouvelles technologies ainsi que des activités commerciales reposant sur des plates-formes d'informatique en nuage. Elle continue d'améliorer le système de normes de service pour les technologies de l'information et soutient la participation des petites et moyennes entreprises à l'élaboration de normes ainsi qu'à leur application et à leur promotion afin d'améliorer constamment leurs capacités en matière de services.

3.1.1.2 Favoriser constamment la transformation des politiques industrielles en vue de les rendre plus inclusives et d'améliorer leur fonctionnement

3.8. Le gouvernement chinois a adopté des moyens d'orientation plus axés sur le marché et indirects, tels que des services publics, des normes techniques et la formation professionnelle, pour offrir un soutien inclusif aux entreprises, stimuler la vitalité des entités commerciales, favoriser une concurrence loyale et améliorer le système d'économie de marché socialiste. Ces mesures visaient à soutenir les domaines souffrant de défaillances du marché, tels que la recherche-développement

et l'innovation technologiques, le développement des petites et moyennes entreprises, le développement vert et économe en énergie et la mise en place d'un système de services publics. Par exemple, le gouvernement chinois a mis en œuvre des politiques préférentielles en faveur des entreprises privées ou individuelles et des petites entreprises peu rentables admissibles en ce qui concerne l'impôt sur le revenu des personnes physiques, l'impôt sur le revenu des sociétés, la taxe sur les ressources, l'impôt sur les bâtiments et la taxe sur l'aménagement de l'espace urbain, etc.

3.1.2 Construire un marché national unifié

3.9. En mars 2022, le gouvernement chinois a publié les *Opinions sur l'accélération de la construction d'un marché national unifié* pour accélérer la construction d'un marché national unifié qui soit efficace, normalisé et pleinement ouvert et sur lequel la concurrence soit loyale. Les Opinions ont clarifié les principales tâches dans six domaines et ont proposé d'accélérer l'établissement des systèmes et des règles régissant un marché national unifié, de réduire la protection locale et la segmentation du marché, de briser les goulets d'étranglement qui entravent la circulation économique et de faire en sorte que les flux de produits, de facteurs et de ressources soient fluides et couvrent un champ plus large, de manière à soutenir fermement la mise en place d'un système de marché et d'un système d'économie de marché socialiste de haut niveau.

3.1.2.1 Approfondir la réforme du marché des facteurs

3.10. En décembre 2021, le gouvernement chinois a publié le *Plan directeur pour le programme pilote de réforme de la répartition des facteurs régie par le marché*, qui propose huit activités pilotes. Ces activités consistent notamment à améliorer encore l'efficacité de l'affectation des terres, à favoriser la circulation raisonnable, harmonieuse et ordonnée de la main-d'œuvre, à faciliter le rôle du capital dans le développement de l'économie réelle, à favoriser la transformation de la technologie en productivité réelle, à étudier l'établissement de règles régissant le flux de données, à renforcer la mise en place d'un système de marché des ressources et de l'environnement, à améliorer la gouvernance du marché des facteurs et à tirer davantage parti de l'effet de répartition synergique des facteurs. La Chine vise à favoriser constamment l'établissement du système de marché des facteurs en fonction des attributs des différents facteurs, des différences dans le degré de commercialisation et des besoins de développement économique et social.

3.1.2.2 Libéraliser l'accès aux marchés

3.11. En mars 2022, le gouvernement chinois a publié la *Liste négative pour l'accès aux marchés* (2022), qui spécifie 6 produits prohibés et 111 produits autorisés, pour un total de 117, soit 6 de moins que dans l'édition 2020. La Commission nationale pour le développement et la réforme a régulièrement notifié les cas typiques de violation de la *Liste négative pour l'accès aux marchés* afin d'assurer l'efficacité du système de liste négative.

3.1.2.3 Améliorer le système de concurrence loyale

3.12. **En ce qui concerne la lutte contre les monopoles**, pendant la période à l'examen, la Chine a achevé la première révision de la *Loi antimonopole* 15 ans après sa publication. La loi révisée est entrée en vigueur en août 2022, spécifiant que la Chine établirait et améliorerait un système solide pour l'examen de la concurrence loyale, élaborerait et mettrait en œuvre des règles de concurrence applicables à l'économie de marché socialiste et améliorerait le système de marché unifié, ouvert, concurrentiel et ordonné. Depuis 2023, le gouvernement chinois a également révisé et publié des règles⁸ et des guides d'application pour préciser d'avantage et mettre en œuvre les dispositions pertinentes de la *Loi antimonopole*. Le Tribunal populaire suprême publie régulièrement des affaires types relatives à la lutte contre les monopoles depuis 2022. Depuis 2019, le gouvernement chinois a publié des rapports annuels⁹ sur l'application de la Loi antimonopole pendant quatre années consécutives. En outre, en novembre 2021, le Bureau antimonopole de l'État a été créé au sein de l'Administration nationale pour la réglementation des marchés et comporte trois divisions chargées de la lutte contre les monopoles, améliorant encore le système réglementaire.

⁸ Par exemple, les Dispositions sur l'interdiction des accords de monopole, l'Interdiction des abus de position dominante sur le marché, les Dispositions relatives à l'examen de la concentration des opérateurs commerciaux, les Directives antimonopole pour les associations professionnelles, etc.

⁹ Voir à l'adresse www.gov.cn/lianbo/bumen/202306/P020230612294618624831.pdf.

3.13. **En ce qui concerne la lutte contre la concurrence déloyale**, la Chine a procédé à la troisième révision de la *Loi sur la prévention de la concurrence déloyale*. En novembre 2022, des avis ont été demandés au public au sujet du projet de révision. Depuis 2020, le gouvernement chinois a publié des rapports annuels sur les mesures de prévention de la concurrence déloyale pendant trois années consécutives. En 2022, il a mené des actions coercitives spéciales de prévention de la concurrence déloyale pour la cinquième année consécutive. Depuis 2022, le Tribunal populaire suprême publie régulièrement des affaires types relatives à la prévention de la concurrence déloyale.

3.14. **S'agissant de réduire la protection locale et les monopoles administratifs**, le gouvernement chinois a lancé en mai 2022 des pilotes innovants pour la mise en place d'un système d'examen de la concurrence loyale dans neuf provinces (municipalités). En mars 2023, la Chine a publié les *Dispositions interdisant les actes qui consistent à éliminer ou à restreindre la concurrence par l'abus de pouvoir administratif*, qui établissent des directives plus claires pour la réglementation des interventions indues du gouvernement sur le marché. En mai 2023, des avis ont été demandés au public au sujet du *Règlement sur l'examen de la concurrence loyale* (projet présenté aux fins d'observations).

3.1.3 Œuvrer pour un développement tiré par l'innovation

3.1.3.1 Renforcer la protection des droits de propriété intellectuelle

3.15. Le gouvernement chinois attache une grande importance à la protection de la propriété intellectuelle et renforce le développement des droits de propriété intellectuelle. En septembre 2021, la Chine a publié le *Plan pour la construction d'une puissance en matière de propriété intellectuelle (2021-2035)*. En octobre, elle a publié le 14^{ème} *Plan quinquennal national pour la protection et l'application de la propriété intellectuelle* afin d'améliorer de manière globale la création, l'utilisation, la protection et la gestion des droits de propriété intellectuelle et les services connexes. En mars 2023, la Chine a restructuré son administration nationale de la propriété intellectuelle pour en faire une organisation relevant directement du Conseil d'État, ce qui a encore amélioré le système de gestion des droits de propriété intellectuelle.

3.16. **Améliorer encore la législation relative à la propriété intellectuelle.** La *Loi sur les semences*, telle que modifiée en décembre 2021, a accru la compensation pour atteinte au droit d'auteur et a introduit un système de variétés essentiellement dérivées, encourageant encore l'innovation en matière de sélection végétale. Les *Règles d'application détaillées de la Loi sur les brevets*, telles que modifiées en décembre 2023, ont apporté des améliorations ciblées aux dispositions pertinentes concernant les demandes de brevet, leur examen, la protection conférée par les brevets, l'utilisation des brevets et la coopération internationale en matière de brevets, entre autres aspects.

3.17. **Renforcer encore la protection judiciaire des droits de propriété intellectuelle.** La Chine a continué de promouvoir le mécanisme de procédure judiciaire "trois en un" pour les affaires civiles, pénales et administratives en matière de propriété intellectuelle et a rationnellement défini les fonctions des tribunaux sur quatre niveaux pour les procédures judiciaires dans ce domaine. Le Tribunal populaire suprême a publié des interprétations judiciaires concernant la compétence pour juger en première instance les affaires civiles et administratives en matière de propriété intellectuelle¹⁰, des questions relatives aux tribunaux de la propriété intellectuelle¹¹ et l'application de la *Loi sur la prévention de la concurrence déloyale*.¹² Il a publié à titre d'orientation des affaires spéciales se rapportant à la protection de la propriété intellectuelle et a publié à intervalles réguliers 10 affaires de propriété intellectuelle et 50 affaires types pour préciser les critères juridictionnels et faire en sorte que les critères d'application de la loi soient cohérents.

3.18. **Renforcer encore les moyens de faire respecter les droits de propriété intellectuelle.** La Chine s'est concentrée sur des domaines clés tels que l'Internet, les moyens de subsistance de la population et les manifestations sportives, des produits clés tels que les matières agricoles et les engrais, les produits alimentaires et les médicaments, et des processus clés tels que l'importation, l'exportation et la livraison, et a organisé et exécuté des actions spéciales pertinentes concernant

¹⁰ Voir à l'adresse gongbao.court.gov.cn/Details/e5a67b27b2a3960d42fbd164888e4a.html.

¹¹ Voir à l'adresse www.court.gov.cn/fabu/xiangqing/416012.html.

¹² Voir à l'adresse www.court.gov.cn/xixun-xiangqing-351291.html.

les moyens administratifs de faire respecter la législation. La Chine a procédé à une destruction unifiée à l'échelle du pays des marchandises portant atteinte à des droits et des marchandises de contrefaçon plusieurs années de suite et a pris des mesures énergiques contre les atteintes aux droits et la contrefaçon afin de protéger les droits et intérêts juridiques des entités commerciales nationales et étrangères de façon égale, conformément à la loi. En août 2023, le gouvernement chinois a publié les *Opinions sur le renforcement des moyens de faire respecter les droits de propriété intellectuelle dans la nouvelle ère*, qui ont encore clarifié les principaux objectifs, les principales tâches et les mesures de sauvegarde concernant les moyens de faire respecter les droits de propriété intellectuelle.

3.19. Accroître encore la transparence de la protection de la propriété intellectuelle.

En 2021 et 2022, le gouvernement chinois a publié des rapports annuels sur l'état de la protection de la propriété intellectuelle¹³, les nouveaux progrès concernant la protection de la propriété intellectuelle et les conditions de l'activité des entreprises¹⁴ et les efforts déployés pour lutter contre les atteintes aux droits et la contrefaçon¹⁵ en Chine. Il a en outre régulièrement organisé des conférences de presse pour informer les médias et le public du développement de la propriété intellectuelle dans le pays. Il a organisé plusieurs forums internationaux sur la protection de la propriété intellectuelle, par exemple dans le cadre de l'Exposition internationale de la Chine sur l'importation et de la Foire internationale pour le commerce des services en Chine.

3.1.3.2 Renforcer le rôle des entreprises en tant qu'acteurs principaux de l'innovation scientifique et technologique

3.20. Le gouvernement chinois a encouragé les entreprises à innover par le biais de mécanismes fondés sur le marché et a fourni un soutien fiscal et d'autres formes de soutien pour leurs investissements admissibles dans la recherche-développement. En mars 2023, le gouvernement chinois a publié l'*Announcement sur la poursuite de l'amélioration des politiques relatives à la déduction pondérée avant impôts des dépenses en recherche-développement (2023)*. Cette annonce a porté à 100% la proportion de la déduction des dépenses en recherche-développement admissibles des entreprises d'une manière unifiée; cela a été mis en œuvre en tant qu'arrangement systématique à long terme pour stimuler constamment le développement innovant des entreprises en termes de vitalité et de motivation. Dans le même temps, le gouvernement chinois a créé un système financier complet à plusieurs niveaux dans le domaine de la science et de la technologie, qui comprend le crédit bancaire, le marché obligataire, le marché des capitaux, l'investissement en capital-risque, l'assurance et la garantie financière.

3.1.4 Approfondir les réformes budgétaires, fiscales et financières

3.1.4.1 Promouvoir la réforme des systèmes budgétaires

3.21. La Chine a encore approfondi la réforme du système de gestion budgétaire. Elle n'a cessé de promouvoir la mise en œuvre du plan de réforme pour la répartition des pouvoirs sur les questions budgétaires et des responsabilités en matière de dépenses entre les administrations centrales et locales dans des domaines tels que les soins de santé, les transports et les ressources naturelles, et a continué d'améliorer le système budgétaire au-dessous du niveau provincial.

3.1.4.2 Améliorer le système de politique fiscale

3.22. Le remboursement du crédit de taxe sur la valeur ajoutée a été mis en œuvre. En 2022, afin de renforcer la confiance des entités commerciales et de stimuler leur vitalité, le gouvernement chinois a successivement inclus six secteurs ("secteur manufacturier", "recherche scientifique et services technologiques", "production et distribution d'électricité, d'énergie thermique, de gaz et d'eau", "services informatiques et logiciels", "protection de l'environnement et gouvernance environnementale", "services de transport et d'entreposage et services postaux"), puis sept autres secteurs ("commerce de gros et de détail", "agriculture, sylviculture, élevage et pêche", "hébergement et restauration", "services résidentiels, services de réparation et autres services",

¹³ Voir à l'adresse www.cnipa.gov.cn/art/2023/6/30/art_91_186011.html.

¹⁴ Voir à l'adresse www.samr.gov.cn/cms_files/filemanager/samr/www/samrnew/xw/zj/202204/t20220425_343933.html.

¹⁵ Voir à l'adresse www.gov.cn/lianbo/2023-04/27/5753402/files/0c24adf115014399822454b1cacbbf55.pdf.

"éducation", "santé et action sociale", "culture, sport et loisirs") dans le champ de la politique de remboursement du montant total des crédits de taxe supplémentaires sur la valeur ajoutée sur une base mensuelle et de remboursement forfaitaire des crédits de taxe sur la valeur ajoutée restants. Dans le même temps, il a précisé que les crédits de taxe sur la valeur ajoutée retenus pouvaient être remboursés aux micro et petites entreprises sous forme de somme forfaitaire et que les crédits de taxe supplémentaires sur la valeur ajoutée avaient été remboursés tous les mois pour le 31 décembre 2022. La Chine a imposé une taxe à la consommation sur les cigarettes électroniques et, depuis novembre 2022, elle perçoit une taxe à la consommation sur les cigarettes électroniques tant pour la production (importation) que pour le commerce de gros. Elle a amélioré le régime de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et a constamment amélioré les régimes d'imposition locaux.

3.1.4.3 Ouvrir davantage le marché financier

3.23. Le gouvernement chinois a élargi les canaux d'investissement et de financement transfrontières et amélioré les arrangements institutionnels pertinents. L'ouverture des marchés interbancaire et obligataire a été favorisée de manière coordonnée et synchronisée. En novembre 2022, le gouvernement a publié les *Règles relatives aux fonds investis par des investisseurs institutionnels étrangers sur le marché obligataire chinois*, qui ont unifié les règles de gestion des fonds sur le marché obligataire. En décembre 2022, il a publié l'*Avis concernant les questions relatives à l'administration des fonds d'établissements étrangers issus de l'émission d'obligations en Chine* afin d'améliorer les prescriptions relatives à la gestion des fonds levés par les obligations "panda", facilitant encore le financement par les institutions étrangères sur le marché obligataire intérieur. La Chine a enrichi et amélioré les modalités du mécanisme d'interconnexion du marché des capitaux. Le "Swap Connect" avec Hong Kong, Chine a été lancé, offrant un nouveau canal pour la gestion des risques de taux d'intérêt pour les investisseurs étrangers.

3.24. Des efforts considérables ont été déployés pour favoriser une ouverture de haut niveau des secteurs de la banque et de l'assurance et pour élargir sans cesse l'ouverture institutionnelle. En juillet 2022, le gouvernement chinois a publié les *Dispositions relatives à l'administration des sociétés de gestion d'actifs du secteur des assurances*, qui ont supprimé la disposition selon laquelle les compagnies d'assurance nationales ne devaient pas détenir, au total, moins de 75% des parts des sociétés de gestion d'actifs du secteur des assurances et ont permis aux investisseurs étrangers de détenir plus de 25% des parts. En septembre 2022, il a révisé les *Mesures d'application concernant les critères d'autorisation administrative pour les banques commerciales à capitaux chinois* et les *Mesures d'application concernant les critères d'autorisation administrative pour les banques à capitaux étrangers*, qui ont supprimé la prescription selon laquelle les établissements financiers étrangers, en tant qu'initiateurs ou investisseurs stratégiques de banques commerciales à capitaux chinois dotées de la personnalité juridique, devaient détenir des actifs totaux d'un montant minimum de 10 milliards de dollars, ramené à quatre mois le délai de traitement de la préparation et de la demande en vue de l'établissement d'une succursale par une banque financée par des capitaux étrangers et supprimé la prescription subordonnant à une approbation l'émission d'obligations financières générales par les banques financées par des capitaux étrangers.

3.25. Libéraliser sensiblement l'accès aux marchés pour les secteurs des valeurs mobilières et des opérations à terme. En novembre 2021, la Bourse de Beijing a été créée et les transactions ont commencé. Dans le même temps, un système pilote d'enregistrement des émissions de valeurs mobilières a été mis en service. En avril 2023, le système d'enregistrement des émissions d'actions a été étendu à l'ensemble du marché, formant à titre préliminaire la structure de base et les principales dispositions institutionnelles du système d'enregistrement. En 2020, le gouvernement chinois a supprimé les restrictions à la participation étrangère dans les sociétés de titres, les sociétés de gestion de fonds et les sociétés d'opérations à terme. Depuis la fin de 2023, 24 sociétés de titres, de gestion de fonds et d'opérations à terme sous contrôle étranger ont été autorisées à exercer des activités sur les marchés de capitaux chinois, et 3 succursales financées par des capitaux étrangers ont obtenu la qualification d'administrateur de fonds. De plus, en août 2023, pour mettre en œuvre l'*Ensemble de mesures visant à mener le programme pilote d'alignement sur les normes internationales élevées et à promouvoir l'ouverture institutionnelle dans les zones franches expérimentales admissibles et le port franc de Hainan*, le délai d'approbation pour l'implantation d'établissements de gestion de valeurs mobilières et de fonds dans les zones franches (ports francs) de Shanghai, Guangdong, Tianjin, Fujian, Beijing et Hainan a été ramené de 6 mois à 120 jours.

3.2 Favoriser un développement vert et une coexistence harmonieuse entre l'humain et la nature

3.26. Adhérant au concept de communauté de vie pour l'humain et la nature, le gouvernement chinois est resté sur la voie d'un développement vert et sobre en carbone, donnant la priorité au respect de l'environnement. En janvier 2024, la Chine a publié les *Lignes directrices pour la promotion globale du développement d'une "belle Chine"*, qui présentent explicitement les principales tâches à accomplir, telles que l'accélération de la transition vers un développement vert, l'intensification de la prévention de la pollution et de la lutte contre celle-ci et l'amélioration de la diversité, de la stabilité et de la continuité des écosystèmes, comme contribution du pays à un monde propre et beau et au développement vert mondial.

3.27. **Accélérer la transition vers un développement vert.** Pendant la période à l'examen, le gouvernement chinois a publié le *Plan de mise en œuvre visant à accélérer l'établissement d'un système de statistique et de comptabilité unifié et normalisé pour les émissions de carbone*, le *Plan de mise en œuvre pour l'établissement et l'amélioration du système de métrologie standard pour le plafonnement des émissions de carbone et la neutralité carbone*, les *Opinions sur l'accélération de l'établissement d'un système de gestion de l'empreinte carbone des produits*, le *Règlement intérimaire sur l'administration des échanges de droits d'émission de carbone* et les *Mesures concernant l'administration des échanges de quotas de réduction volontaire des émissions de gaz à effet de serre (à titre expérimental)* et d'autres politiques et documents visant à favoriser le plafonnement des émissions de carbone et la neutralité carbone.

3.28. Le gouvernement chinois s'est efforcé de favoriser la transformation des principales industries en vue de rendre leurs émissions très faibles et a publié des lignes directrices en ce sens. Pour citer l'exemple de l'industrie sidérurgique, au mois de mars 2024, la transformation visant à rendre les émissions très faibles avait été achevée sur l'ensemble des processus pour une capacité de production d'acier brut d'environ 434 millions de tonnes au niveau national et la transformation des projets essentiels avait été achevée pour une capacité de production d'acier brut de 432 millions de tonnes. Ces capacités représentaient 81% de la capacité totale du pays.

3.29. En avril 2024, le gouvernement chinois a publié les *Orientations sur la poursuite du renforcement du soutien financier en faveur d'un développement vert et sobre en carbone*, qui ont optimisé la politique économique en faveur d'un développement vert et sobre en carbone et permis au financement vert de jouer son rôle de soutien. Il a également publié des politiques et des mesures visant à promouvoir le développement vert dans les domaines de la fabrication, de l'agriculture, de l'énergie et de la consommation, établissant des lignes directrices spécifiques pour l'accélération de la transition vers le développement vert.

3.30. **Intensifier la prévention de la pollution et la lutte contre celle-ci.** Pendant la période à l'examen, la Chine a successivement publié des politiques et des mesures concernant la prévention de la pollution et la lutte contre celle-ci¹⁶, l'amélioration durable de la qualité de l'air¹⁷, le traitement des plans d'eau très pollués dans les villes¹⁸ et la protection de l'environnement écologique aquatique dans les principaux bassins hydrographiques, et a continué de déployer des efforts pour garder nos ciels bleus, nos eaux claires et nos terres propres. Grâce aux efforts déployés au moyen de diverses politiques et mesures, en 2023, les émissions nationales de dioxyde de carbone pour 10 000 CNY de PIB sont restées au même niveau que l'année précédente, et la concentration moyenne annuelle de particules fines (PM2.5) dans les villes au niveau des préfectures et au-dessus en Chine était de 30 µg/m³, en baisse de 9,1% par rapport à 2020. La proportion d'eaux de surface de bonne qualité dans l'ensemble du pays a augmenté, passant à 89,4%, et plus de 9 000 réserves naturelles de différents types et à différents niveaux ont été établies. Le gouvernement chinois a organisé et mis en œuvre plus de 50 projets intégrés de protection et de restauration pour les montagnes, les rivières, les forêts, les terres agricoles, les lacs, les herbages et les déserts, et a achevé le traitement d'une superficie de 116 millions de mu (1 hectare équivaut à environ 15 mu); l'"Initiative Shan-shui de la Chine" a été choisie comme l'un des 10 premiers "projets phares d'envergure mondiale en matière de restauration" par l'Organisation des Nations Unies.

¹⁶ Voir à l'adresse www.gov.cn/zhengce/2021-11/07/content_5649656.htm.

¹⁷ Voir à l'adresse www.gov.cn/zhengce/zhengceku/202312/content_6919001.htm.

¹⁸ Voir à l'adresse

www.mee.gov.cn/home/ztbd/2022/cshcsthbx/xzzq/202207/P020220717838021362352.pdf.

3.3 Œuvrer pour un développement coordonné vers une plus grande inclusion

3.3.1 Favoriser la revitalisation rurale

3.31. **Mettre en œuvre la construction rurale.** Au cours de la période à l'examen, le gouvernement chinois a élaboré le *Plan de mise en œuvre des mesures relatives à la construction rurale*, en vue de renforcer la construction d'infrastructures rurales, telles que les systèmes d'approvisionnement en eau et en électricité et les routes, et de faire de la campagne un lieu plus agréable où vivre et travailler. Un plan d'action quinquennal¹⁹ a été élaboré pour améliorer de manière globale la qualité du cadre de vie dans les zones rurales. La Chine n'a cessé d'améliorer la qualité et l'effet des services financiers au moyen des *Orientations sur le soutien financier destiné à promouvoir globalement la revitalisation rurale et à accélérer la construction d'une puissance agricole*. Un plan d'action pour le développement numérique des campagnes²⁰ a été publié, le but étant de parvenir à une revitalisation rurale globale grâce à l'autonomisation numérique.

3.32. **Améliorer le système commercial rural.** Le gouvernement chinois a publié le *Plan d'action triennal pour le renforcement du commerce au niveau des comtés (2023-2025)*, qui précise les principales tâches à accomplir et les mesures pertinentes à prendre dans sept domaines. Il s'agit notamment d'améliorer les installations de réseau pour le commerce et les activités commerciales au niveau des comtés, de développer la logistique et la fourniture conjointe dans les campagnes, de faciliter la transformation et la modernisation des entreprises de distribution au niveau des comtés, d'enrichir le marché des consommateurs ruraux, de favoriser le développement de haute qualité du commerce électronique rural, d'accroître l'offre de produits agricoles de qualité et de renforcer le système de distribution des produits agricoles. Ces mesures visent à consolider le fonctionnement harmonieux des économies urbaines et rurales, à faire progresser la revitalisation de l'industrie rurale et à répondre aux besoins de production des habitants des zones rurales et à améliorer leurs conditions de vie.

3.33. **Consolider et élargir les gains de l'élimination de la pauvreté.** Au cours de la période considérée précédente, la Chine avait triomphé de l'extrême pauvreté. Depuis lors, le gouvernement chinois s'est employé à consolider les réalisations en matière d'élimination de la pauvreté et à empêcher fermement le retour à la pauvreté. Il a amélioré le mécanisme de suivi et d'assistance dynamique et renforcé les efforts de développement internes. Les zones dans lesquelles la pauvreté a été éradiquée ont bénéficié d'un soutien pour développer leurs industries distinctives et lancer des initiatives de promotion de l'emploi afin d'éviter tout retour à la pauvreté et de renforcer la collaboration dans le domaine du travail ainsi que la formation professionnelle, dans le but d'aider les populations sorties de la pauvreté à augmenter constamment leurs revenus. Les mesures mises en œuvre pour aider les principaux comtés énumérés dans l'Initiative de revitalisation des campagnes ont notamment consisté à fournir une assistance de suivi aux personnes qui ont dû quitter des zones inhospitalières, à intensifier la collaboration entre les régions orientales et occidentales et à fournir des aides ciblées et non gouvernementales pour renforcer la capacité d'autodéveloppement des zones sorties de la pauvreté.

3.3.2 Promouvoir la coordination du développement régional

3.34. Le gouvernement chinois a adapté les mesures aux conditions locales et renforcé le potentiel de développement de différentes régions, assurant ainsi un développement régional mieux coordonné et plus équilibré. Il a rigoureusement mis en œuvre la stratégie de développement régional coordonnée, fait de nouveaux progrès dans le développement à grande échelle de la région occidentale, réalisé de nouvelles avancées dans la revitalisation complète du Nord-Est, accéléré l'essor de la région centrale et encouragé la région orientale à se moderniser plus rapidement. Il a favorisé le développement coordonné de la région de Beijing-Tianjin-Hebei, le développement de la Ceinture économique du Yangtze, accéléré l'innovation et le développement dans la Zone de la Grande baie de Guangdong-Hong Kong-Macao, mis en œuvre le plan de développement intégré pour le delta du fleuve Yangtze, accéléré la construction du port franc de Hainan et continué de promouvoir la préservation de l'environnement et le développement de haute qualité dans le bassin du fleuve Jaune.

¹⁹ Voir à l'adresse www.gov.cn/gongbao/content/2021/content_5661975.htm.

²⁰ Voir à l'adresse www.cac.gov.cn/2022-01/25/c_1644713315749608.htm.

3.3.3 Faire en sorte que les avantages du développement soient partagés par tous

3.35. Le gouvernement chinois, adhérant au principe qui consiste à "ne laisser personne de côté", a attaché une grande importance au développement de tous les groupes, y compris des femmes, des personnes handicapées et des personnes âgées. La Chine a encouragé la contribution conjointe de tous les groupes et a fait en sorte que les avantages soient partagés par tous au moyen de mesures spécifiées dans des documents d'orientation tels que le *Plan pour le développement des femmes en Chine*²¹, le *Plan d'action triennal pour la promotion de l'emploi des personnes handicapées*²² et les *Opinions sur le développement de l'économie des seniors*.²³

Encadré 3.2 Le gouvernement chinois prend des mesures pragmatiques en faveur du développement des femmes

Le gouvernement chinois prend des mesures pragmatiques en faveur du développement des femmes

Le gouvernement chinois attache une grande importance au développement des femmes et a continuellement mis en place une série de mesures visant à stimuler le rôle des femmes dans les activités économiques et commerciales.

Aider les femmes dotées de compétences scientifiques et technologiques à jouer un plus grand rôle dans l'innovation. Des mesures spécifiques couvrant six aspects ont été introduites afin de créer un meilleur cadre de politique générale pour permettre aux femmes de développer leurs compétences scientifiques et technologiques et d'obtenir des résultats plus importants. Il s'agit notamment de cultiver les talents de haut niveau, de soutenir les travaux de recherche scientifique et de renforcer la formation de la réserve de talents ainsi que les principaux travaux dans ce domaine.

Aider les entrepreneuses à répondre à leurs besoins de financement. Les fédérations des femmes de toutes les provinces de Chine ont, conjointement avec des établissements financiers, mis en place des politiques de soutien pour l'emploi et l'entrepreneuriat féminins et créé des services financiers distinctifs pour aider les entreprises dirigées par des femmes à répondre à leurs besoins de financement et contribuer au bon développement des entreprises.

Mettre en place une plate-forme d'apprentissage en ligne pour les entrepreneuses et les femmes qui créent leur propre entreprise. Par exemple, la "salle de classe en nuage" de l'initiative "Actions de soutien financier en faveur de l'entrepreneuriat féminin" dispense aux entrepreneuses et aux femmes qui créent leur propre entreprise des cours de formation sur mesure, qui portent notamment sur les notions financières, l'analyse des points névralgiques économiques, l'interprétation des politiques, les lois et réglementations, le démarrage d'une entreprise et la gestion de l'innovation, la gestion d'entreprise, l'amélioration du leadership, les technologies intelligentes et des études de cas. Cette initiative a soutenu l'entrepreneuriat et l'innovation féminins et favorisé le développement de leurs carrières.

3.4 Accroître la demande intérieure et réaliser pleinement le potentiel du marché

3.36. Le gouvernement chinois a résolument mis en œuvre la stratégie visant à accroître la demande intérieure et a publié les *Grandes lignes du Plan stratégique pour l'accroissement de la demande intérieure (2022-2035)*, qui ont expliqué en détail les prescriptions et objectifs généraux de la stratégie d'accroissement de la demande intérieure, ainsi que le *Plan de mise en œuvre de la stratégie d'accroissement de la demande intérieure pour la période du "14^{ème} Plan quinquennal"*, qui a défini des mesures concrètes à prendre pour accomplir les tâches pertinentes.

3.37. Pendant la période à l'examen, le gouvernement chinois a continué de libérer le potentiel de consommation et d'encourager l'investissement privé. En avril 2022, il a élaboré des plans visant à favoriser la reprise et le développement ordonnés de la consommation, à renforcer la capacité de consommation globale, à créer un environnement de consommation sûr et fiable, et à consolider le fondement du développement de grande qualité de la consommation par le biais des *Opinions sur la poursuite de la libération du potentiel de consommation et la promotion de la reprise continue de la consommation*. En juillet 2023, il a publié les *Mesures relatives à la reprise et à l'accroissement de la consommation*, dans lesquelles il a proposé 20 mesures, consistant notamment à stabiliser la consommation de produits importants, à accroître la consommation dans le secteur des services et

²¹ Voir à l'adresse www.gov.cn/gongbao/content/2021/content_5643262.htm.

²² Voir à l'adresse www.gov.cn/gongbao/content/2022/content_5687502.htm.

²³ Voir à l'adresse www.gov.cn/gongbao/2024/issue_11126/202401/content_6928803.html.

les zones rurales, à créer de nouveaux types de consommation, à améliorer les installations de consommation et à optimiser l'environnement de consommation. En 2023, année consacrée à la stimulation de la consommation, le gouvernement chinois a organisé une série d'activités pour renforcer la confiance et la vitalité de la consommation; il a favorisé la conception et la construction de centres de consommation urbains internationaux, qu'il a encouragés à jouer un rôle exemplaire et de premier plan dans la reprise et l'accroissement de la consommation; la Chine a été le deuxième marché de consommation mondial et le plus grand marché de détail en ligne plusieurs années de suite. En octobre 2022, il a publié les *Opinions sur l'accroissement du soutien au développement de l'investissement privé*²⁴, proposant 21 mesures efficaces pour améliorer encore le cadre de politique générale et soutenir le développement de l'investissement privé. En juillet 2023, 17 mesures ciblées et spécifiques ont été mises en vigueur par l'*Avis sur la poursuite de la promotion efficace et solide de l'investissement privé*.²⁵ Grâce à ces efforts, des projets ont continuellement été présentés à des investisseurs privés, une base de données nationale des principaux projets d'investissement privés a été établie, le soutien financier et la garantie des facteurs pour les principaux projets d'investissement privés ont été renforcés, et l'investissement privé a été encouragé pour favoriser un développement de haute qualité.

4 UNE OUVERTURE ACCRUE

ŒUVRER ACTIVEMENT POUR UNE OUVERTURE DE HAUT NIVEAU AFIN DE FACILITER LA REPRISE ÉCONOMIQUE MONDIALE

4.1 Favoriser un développement de grande qualité du commerce extérieur

4.1. Pendant la période considérée, le gouvernement chinois a continué de déployer d'importants efforts pour favoriser un développement de grande qualité du commerce extérieur et a successivement introduit un certain nombre de politiques et de mesures qui consistent notamment à stabiliser et à moderniser ce commerce²⁶ ainsi qu'à favoriser la stabilisation de son volume et l'amélioration de sa composition.²⁷

4.1.1 Stimuler la vitalité des importations

4.2. **Réduire encore les droits de douane.** En juillet 2023, la Chine a mis en œuvre la huitième réduction des taux de droits NPF pour 62 produits des technologies de l'information. Le niveau global des droits de douane de la Chine est alors tombé à 7,3%, ce qui est faible par rapport au reste du monde et bien inférieur à l'engagement pris par la Chine lors de son accession à l'OMC, qui était de 9,8%. D'après le plan d'ajustement des droits de douane de 2024, les taux provisoires, qui sont plus bas que les taux NPF, sont appliqués à 1010 produits, dont du matériel de fabrication de pointe, des pièces détachées et des matières premières pharmaceutiques. La Chine applique les droits découlant de ses accords de libre-échange (ALE) et arrangements commerciaux préférentiels en vigueur, ce qui abaisse encore le niveau global des taux de droit.

4.3. **Développer des zones de démonstration pour l'innovation en matière de promotion des importations.** En 2022, la Chine a établi 29 zones de démonstration nationales pour la promotion des importations et l'innovation en la matière, portant leur nombre total à 43. Un certain nombre de plates-formes pour les biens de consommation importés et de centres de commerce de marchandises ont été établis en fonction des caractéristiques et des avantages locaux et favorisent efficacement l'intégration profonde des importations dans les branches de production et la consommation nationales. De nouveaux modèles de promotion des importations ont été mis en place à l'échelle du pays pour stimuler la vigueur des importations et renforcer leur potentiel de développement.

4.1.2 Faire progresser la facilitation des échanges

4.4. **Modifier et améliorer la Loi sur le commerce extérieur.** Le 30 décembre 2022, le Comité permanent de l'APN a modifié la *Loi sur le commerce extérieur* en supprimant la disposition de l'article 9 relative à l'inscription au registre des agents du commerce extérieur. Le

²⁴ Voir à l'adresse www.gov.cn/zhengce/zhengceku/2022-11/07/content_5725127.htm.

²⁵ Voir à l'adresse www.gov.cn/zhengce/zhengceku/202307/content_6893858.htm.

²⁶ Voir à l'adresse www.gov.cn/zhengce/zhengceku/2022-05/26/content_5692364.htm.

²⁷ Voir à l'adresse www.gov.cn/zhengce/zhengceku/2023-04/25/content_5753130.htm.

30 décembre 2022, l'obligation de fournir une preuve de l'inscription au registre des agents du commerce extérieur a été supprimée pour les entités commerciales demandant des certificats d'importation et d'exportation, des certificats d'inscription pour des contrats d'importation et d'exportation de technologies, des qualifications pour le commerce d'État et d'autres certificats et qualifications connexes. Cette initiative réduit efficacement les coûts des agents du commerce extérieur et constitue une amélioration institutionnelle importante pour favoriser la libéralisation et la facilitation des échanges.

4.5. Favoriser la construction de douanes intelligentes. Guidées par les concepts de "Douanes intelligentes, frontières intelligentes et connectivité intelligente" et le Plan de partenariat "Douanes intelligentes", les douanes chinoises construisent les Douanes intelligentes en mettant à profit les technologies et en numérisant davantage et en rendant plus intelligents leurs services de supervision afin de les rendre plus sûrs, plus commodes et plus efficaces.

4.6. En décembre 2022, les délais globaux moyens de dédouanement pour les importations et exportations de la Chine ont diminué de 67,13% et de 91,60% par rapport à ceux de 2017, tombant à 32,02 heures et à 1,03 heure, respectivement. Depuis janvier 2023, la Chine a pleinement mis en œuvre la vérification en ligne pour les contingents tarifaires d'importation et le dédouanement sans papier, qui ont amélioré de manière effective l'efficacité du dédouanement et réduit les coûts d'exploitation des entreprises.

4.7. En juin 2023, l'Administration générale des douanes de la Chine a mis en place 16 nouvelles mesures visant à optimiser les conditions de l'activité des entreprises selon 4 axes: favoriser une logistique harmonieuse pour l'importation et l'exportation, faciliter les échanges transfrontières, réduire les charges qui pèsent sur les entreprises et offrir à celles-ci des gains d'efficacité, et encourager le développement du commerce extérieur et l'innovation en la matière. Il s'agit par exemple d'élargir la portée de mesures de facilitation pilotes telles que la "prise en charge directe au débarquement", le "chargement direct à l'arrivée" et la "réception et le déchargement conjoints", de proposer une supervision commode et un dédouanement en continu des importations de minerai de fer, de permettre que l'inspection des importations ait lieu simultanément avec le déchargement, de veiller au bon fonctionnement des circuits verts pour les produits agricoles et alimentaires frais et périssables, de promouvoir davantage le "Guichet unique" pour le commerce international, de mener à bien des projets pilotes pour la construction de "ports intelligents" dans les ports qui remplissent les conditions requises et d'élargir la portée de la reconnaissance mutuelle des opérateurs économiques agréés au niveau des douanes afin que ces opérateurs bénéficient d'un dédouanement commode dans davantage de pays et de régions.

4.8. Veiller à un dédouanement harmonieux et au fonctionnement efficace des ports. Le gouvernement chinois met en œuvre une politique d'inspection à la frontière selon laquelle l'inspection des permis administratifs aux ports peut être effectuée en un lieu unique, et ce dans l'ensemble de la région. Une procédure unique d'entrée et de sortie a été introduite pour les navires internationaux qui restent moins de 24 heures. Le gouvernement chinois rationalise les procédures d'inspection à la frontière pour permettre aux navires étrangers de se rendre d'un port à un autre en Chine. Dans le même temps, les porte-conteneurs des compagnies de transport maritime internationales sont autorisés à changer temporairement de port en cas d'urgence lorsqu'ils se rendent d'un port à un autre en Chine, ce qui réduit les coûts d'exploitation de ces compagnies. La Chine a introduit une procédure accélérée pour l'inspection à la frontière à l'entrée et à la sortie pour les marchandises en vrac, les produits frais, les fournitures destinées à lutter contre les épidémies et les produits indispensables à la vie quotidienne, de manière à accélérer la circulation de divers facteurs de production.

4.1.3 Innover en matière de commerce des services

4.9. Mettre en œuvre un programme pilote pour favoriser un développement innovant du commerce des services. En août 2020, la Chine a entamé un programme pilote visant à favoriser un développement innovant du commerce des services dans 28 régions, dont celles de Beijing, de Tianjin et de Shanghai. Les régions participantes ont mis en œuvre 122 mesures spécifiques visant à améliorer le système de gestion, à élargir l'ouverture, à renforcer la facilitation des échanges de services et à appliquer des modèles de développement innovants, entre autres choses. Dans le même temps, 4 séries de 83 "meilleures pratiques" ont été promues dans l'ensemble du pays, ce qui a permis de favoriser de manière effective l'innovation institutionnelle en matière de commerce des services.

4.10. **Libéraliser l'accès aux marchés pour le commerce transfrontières des services.** En juillet 2021, le gouvernement chinois a publié les *Mesures administratives spéciales pour le commerce transfrontières des services dans le port franc de Hainan (liste négative) (2021)*. Cette liste, première liste négative pour le commerce transfrontières des services en Chine, ne comprend que 70 mesures administratives spéciales dans 11 catégories. Tous les fournisseurs de services étrangers, à l'exception de ceux qui figurent sur la liste négative, ont bénéficié du traitement national. En mars 2024, le gouvernement chinois a publié deux listes négatives concernant le commerce transfrontières des services (2024) (édition nationale et édition PFTZ). La première, qui comprend 71 éléments, établit pour la première fois un modèle de gestion fondé sur une liste négative pour les échanges transfrontières de services à l'échelle du pays. La seconde, qui comprend 68 éléments, accroît l'ouverture en ce qui concerne les qualifications professionnelles des personnes physiques, les services professionnels, la finance et la culture, entre autres domaines, favorisant une plus grande libéralisation du commerce transfrontières des services d'une manière ordonnée.

4.1.4 Développer le commerce numérique

4.11. Cent soixante-cinq zones pilotes transfrontières globales pour le commerce électronique ont été établies en sept groupes, avec des projets pilotes visant à améliorer l'écosystème commercial en le rendant adaptable à l'élaboration de nouveaux modèles d'entreprise tels que celui du commerce électronique transfrontières grâce à des innovations concernant le système ainsi que les modèles de gestion et de services. Davantage de petites et moyennes entreprises participent activement au commerce international grâce aux nouvelles technologies, à de nouveaux outils et à des activités de formation, de mise en relation et d'échange. Le gouvernement chinois a certifié 12 bases nationales d'exportation de services numériques et les a encouragées à explorer et à expérimenter activement en améliorant les infrastructures, en optimisant les conditions de l'activité des entreprises dans le domaine numérique, en favorisant de nouvelles formes et de nouveaux modes de fourniture de services numériques et en faisant progresser la réforme et le développement du commerce numérique ainsi que l'innovation connexe.

4.12. Le gouvernement chinois attache une grande importance à des flux transfrontières de données qui soient licites, ordonnés et libres, et œuvre en faveur de tels flux. Il améliore et renforce les règles relatives aux flux de données transfrontières en promulguant des lois et des règlements tels que la *Loi sur la cybersécurité*, la *Loi sur la sécurité des données* et la *Loi sur la protection des données personnelles*, et en mettant au point des régimes spécifiques tels que l'évaluation de la sécurité des exportations de données, le contrat type pour l'exportation de données personnelles et la certification de la protection des données personnelles, qui donnent aux entreprises des orientations claires pour le transfert transfrontières de données. En mars 2024, le gouvernement chinois a publié les *Dispositions relatives à la promotion et à la réglementation des flux transfrontières de données*, qui optimisent et ajustent les régimes d'exportation de données tels que l'évaluation de la sécurité des exportations de données, le contrat type pour l'exportation de données personnelles et la certification de la protection des données personnelles, permettent aux zones franches expérimentales d'adopter une méthode de gestion plus souple fondée sur une "liste négative" pour l'exportation de données et précisent le lien avec le régime d'exportation de données existant. Ces dispositions répondent effectivement aux préoccupations du secteur et démontrent l'attitude positive de la Chine pour ce qui est de procéder à des améliorations globales afin de faciliter le commerce numérique.

4.1.5 Améliorer la transparence des marchés publics

4.13. La Chine a constamment renforcé le système juridique pour les marchés publics afin de faire en sorte que les entreprises à participation étrangère puissent participer à ces marchés de façon équitable. Le gouvernement chinois a publié l'*Avis concernant les questions relatives à la poursuite de l'amélioration de la transparence et de l'efficacité des marchés publics*²⁸ en décembre 2023. Il a en outre procédé à une rectification spécifique contre les actes illégaux dans le domaine des marchés publics, en mettant l'accent sur quatre types d'actes illégaux qui sont actuellement fréquents dans ce domaine, tels que l'établissement de clauses discriminatoires par les acheteurs, et a encore renforcé le système de gestion des marchés publics.

²⁸ Voir à l'adresse www.gov.cn/zhengce/zhengceku/202312/content_6920642.htm.

4.1.6 Accorder un rôle important aux grandes expositions et autres plates-formes de promotion des échanges

4.14. Pendant la période considérée, le gouvernement chinois a continué d'élargir la fonction de promotion des échanges des plates-formes d'exposition importantes telles que l'Exposition internationale de la Chine sur l'importation, la Foire de Canton, la Foire internationale pour le commerce des services en Chine et l'Exposition internationale sur les produits de consommation en Chine, et a présenté au reste du monde les débouchés de marchés offerts par le pays. En 2022, la Chine a tenu la première Exposition mondiale sur le commerce numérique, un événement innovant visant à promouvoir la coopération et l'innovation au niveau mondial en matière de commerce numérique. En novembre 2023, la deuxième édition de cette exposition a attiré plus de 1 000 entreprises, 10 000 négociants et 100 000 visiteurs chinois et étrangers, venus participer et acheter; plus de 100 produits y ont été lancés et plus de 120 règles, normes, rapports de recherche et initiatives de coopération y ont été présentés.

Tableau 1 Calendrier des grandes expositions de promotion des échanges tenues pendant la période considérée

Nom	Année de création	Fréquence	Lieu	Thème
Foire de Canton	1957	Deux fois par an, au printemps et à l'automne	Guangzhou, Guangdong	Importation et exportation
Foire internationale pour le commerce des services en Chine	2012	Une fois par an	Beijing	Commerce des services
Exposition internationale de la Chine sur l'importation	2018	Une fois par an	Shanghai	Importation
Exposition internationale sur les produits de consommation en Chine	2021	Une fois par an	Haikou, Hainan	Produits de consommation fins
Exposition mondiale sur le commerce numérique	2022	Une fois par an	Hangzhou, Zhejiang	Commerce numérique

4.2 Créer une destination privilégiée pour l'investissement étranger

4.2.1 Faciliter l'accès aux marchés pour l'investissement étranger

4.15. **Raccourcir les listes négatives.** En décembre 2021, le gouvernement a publié des listes négatives pour l'accès de l'investissement étranger (2021) (édition nationale et édition PFTZ), et le nombre de produits figurant sur ces listes a été réduit de 31 et de 27, respectivement, soit 6,1% et 10% de moins que dans les éditions 2020. Pour améliorer la précision des listes négatives, la Commission chinoise de réglementation des valeurs mobilières (CSRC) et les autorités compétentes ont mis en œuvre une gestion précise en ce qui concerne la cotation à l'étranger et le financement étranger d'entreprises nationales qui exercent des activités relevant des listes négatives. La Chine a encore libéralisé l'industrie manufacturière, supprimé les restrictions à l'accès aux marchés dans le secteur de la construction automobile, et éliminé toutes les restrictions au titre de la liste négative pour l'accès de l'investissement étranger dans le secteur manufacturier (édition PFTZ). La Chine a examiné comment faciliter l'accès aux marchés du secteur des services dans les PFTZ. Dans le domaine des études de marché, les restrictions à l'investissement étranger ont été supprimées, à ceci près que la partie chinoise doit contrôler la participation au capital en ce qui concerne les enquêtes auprès du public; et dans le domaine des enquêtes sociales, l'investissement étranger est autorisé à condition que la participation chinoise soit d'au moins 67% et que le représentant légal ait la nationalité chinoise.

4.16. **Élargir le champ des secteurs dans lesquels l'investissement étranger est encouragé.** En octobre 2022, le gouvernement chinois a publié le *Catalogue des branches de production dans lesquelles l'investissement étranger est encouragé (édition 2022)*, qui contient un total de 1 474 éléments, soit 239 de plus que dans l'édition 2020, et 167 éléments ont été modifiés

par rapport à celle-ci. Les principales modifications ont consisté à : ajouter au catalogue national des éléments concernant des composants, des pièces détachées et du matériel de fabrication ou des éléments connexes ou étoffer de tels éléments, afin d'encourager l'investissement étranger dans le secteur manufacturier; ajouter au catalogue des éléments tels que la conception professionnelle, les services techniques et le développement pour orienter l'investissement étranger dans les services destinés aux producteurs; et élargir le champ des secteurs dans lesquels l'investissement est encouragé dans les régions centrales et occidentales afin d'optimiser la répartition régionale de l'utilisation des capitaux étrangers.

4.2.2 Favoriser des conditions de l'activité des entreprises qui soient axées sur le marché, fondées sur le droit et de premier ordre

4.17. En juillet 2023, le gouvernement chinois a publié un document qui décrit ses lignes directrices concernant la poursuite de l'optimisation du climat de l'investissement étranger et l'intensification des efforts visant à attirer des investissements étrangers. Il y a présenté 24 mesures couvrant 6 aspects, lesquels consistent à : améliorer la qualité de l'utilisation de l'investissement étranger, veiller au traitement national des entreprises à participation étrangère, renforcer la protection de l'investissement étranger, faciliter les opérations d'investissement, accroître le soutien budgétaire et fiscal et améliorer les méthodes de promotion de l'investissement. En mars 2024, le gouvernement chinois a publié le *Plan d'action visant à faire progresser l'ouverture de haut niveau de façon continue et à intensifier les efforts visant à attirer et à utiliser l'investissement étranger*. Il y présente des mesures spécifiques visant à élargir l'accès aux marchés, à optimiser l'environnement de concurrence loyale, à faciliter les flux de facteurs d'innovation et à améliorer la réglementation intérieure ainsi que l'adéquation avec les règles économiques et commerciales de haut niveau. Pendant la période considérée, le gouvernement chinois a introduit des mesures ciblées visant à encourager plus avant les investisseurs étrangers à investir et à établir des centres de recherche-développement²⁹, et a mis en avant des principes d'action en matière fiscale pour la stabilisation du commerce extérieur et de l'investissement étranger³⁰, de manière à renforcer les politiques de soutien en faveur des entreprises étrangères et à rendre la mise en œuvre des politiques plus efficace.

4.18. **Veiller au traitement national des entreprises étrangères.** Le gouvernement chinois a vigoureusement mis en application la Loi sur l'investissement étranger et son règlement d'application, qui prévoient l'octroi du traitement national aux entreprises étrangères. Pendant la période à l'examen, il a supprimé un certain nombre de lois, de règlements et de documents normatifs qui étaient incompatibles avec la *Loi sur l'investissement étranger*, et favorisé "l'établissement, la modification et l'abrogation" de plus de 500 lois et règlements afin de veiller au traitement équitable des entreprises étrangères dans le cadre de la concurrence sur le marché.

4.19. **Fournir de meilleurs services aux entreprises.** Le gouvernement chinois a établi un groupe d'action pour les grands projets à participation étrangère afin de renforcer la chaîne d'approvisionnement et les politiques de soutien, et a assuré une coordination globale pour résoudre des problèmes concernant par exemple l'utilisation des terres ou des mers, les études d'impact sur l'environnement et la consommation d'énergie au niveau national lorsque de grands projets à participation étrangère sont mis en route. Il assure une coordination et résout les difficultés auxquelles se heurtent les entreprises étrangères et les projets à participation étrangère au moyen des mécanismes de coordination existants. La Chine a établi et modernisé le mécanisme de table ronde pour les entreprises étrangères et a mis en place un système en ligne visant à développer davantage les canaux destinés à recueillir les préoccupations et les demandes des entreprises étrangères et à y répondre en temps opportun. En mars 2024, le gouvernement a publié les *Opinions concernant l'optimisation des services en vue de faciliter les paiements* afin de répondre aux besoins diversifiés des étrangers en matière de services de paiement en Chine.

4.20. **Construire et maintenir des plates-formes de promotion des investissements.** En 2023, le gouvernement chinois a tenu pour la première fois une série d'activités de promotion des investissements à l'occasion de l'**Année "Investir en Chine"**, sur le thème "Investir en Chine, travailler ensemble pour un avenir radieux d'ouverture et de prospérité", afin de montrer les caractéristiques industrielles et la dotation en ressources du pays ainsi que les conditions qu'il offre pour l'activité des entreprises, d'une manière globale et à plusieurs niveaux. **Aider la Foire**

²⁹ Voir à l'adresse www.gov.cn/gongbao/2023/content_5739539.htm.

³⁰ Voir à l'adresse www.gov.cn/lianbo/bumen/202401/content_6927301.htm.

internationale de l'investissement et du commerce en Chine (CIFIT) à mieux remplir son rôle. En 2023, la 23^{ème} CIFIT a attiré près de 80 000 négociants nationaux et étrangers et plus de 1 000 délégations d'entreprises de plus de 100 pays et régions; 638 projets ont été signés, pour un investissement total prévu de 484,57 milliards de CNY. Tant le nombre d'établissements participant que l'investissement total convenu ont atteint leurs niveaux les plus élevés en cinq ans. **Soutenir le développement innovant des zones nationales de développement économique et technologique.** En décembre 2022, le gouvernement chinois a publié l'*Avis concernant l'Ensemble de mesures visant à soutenir la modernisation des zones nationales de développement économique et technologique ainsi que l'innovation connexe pour aider ces zones à mieux jouer un rôle exemplaire*³¹, afin d'aider les zones à stabiliser l'investissement étranger dans les industries manufacturières et à en accroître l'échelle et d'amplifier l'effet de démonstration. **Promouvoir la démonstration de projets pilotes complets visant à élargir l'ouverture du secteur des services.** Beijing est devenue la zone de démonstration nationale, et 10 autres provinces et villes mettent en œuvre des projets pilotes. Ces zones mèneront l'ouverture du secteur des services à l'échelle du pays. En novembre 2023, la Chine a publié le *Plan de travail visant à aider Beijing à mener l'initiative concernant la zone de démonstration nationale complète en vue d'ouvrir davantage le secteur des services*. Ce plan porte sur l'ouverture institutionnelle et prévoit plus de 170 activités pilotes axées sur les besoins de développement des secteurs des télécommunications, des soins de santé, de la finance, de la culture et de l'éducation et des services professionnels, entre autres, le but étant d'accumuler une expérience reproductible pour tout le pays.

4.21. Faciliter l'investissement et le fonctionnement. Optimiser les politiques relatives aux visas ainsi qu'au séjour et à la résidence des étrangers. Depuis mars 2023, le gouvernement chinois a encore optimisé la politique en matière de visas et pris des mesures pour faciliter l'entrée et la sortie du territoire, qui consistent notamment à: simplifier les formulaires de demande de visa en réduisant de 34% les renseignements demandés; réduire temporairement les frais de visa à 75% des tarifs initiaux; exempter la plupart des demandeurs de visa à court terme, y compris les hommes et femmes d'affaires, des procédures de collecte des empreintes digitales; supprimer l'obligation de prendre rendez-vous pour soumettre une demande de visa en mettant en œuvre la politique de "prise en charge à l'arrivée"; et fournir des services de "circuit vert" aux hommes et femmes d'affaires étrangers. En août 2023, il a mis en place des mesures qui permettent aux hommes et femmes d'affaires étrangers de demander des visas au point d'entrée en Chine et qui facilitent les demandes de visas à entrées multiples. En octobre 2023, le gouvernement chinois a mis en service des fonctionnalités en ligne pour la prise de rendez-vous et les demandes de renseignements sur les documents à présenter aux fins des demandes de visa pour les étrangers en Chine. En janvier 2024, il a introduit cinq mesures destinées à faciliter les voyages d'étrangers en Chine.³² En février 2024, il a étendu la possibilité d'entrer à Hainan sans visa aux voyageurs de 59 pays.³³ Le même mois, le *Plan général pour la construction de la Zone de coopération commerciale internationale du Pôle de Shanghai Est* a été approuvé. Il prévoit l'établissement d'une zone de coopération commerciale internationale à Pudong (Shanghai). Les visiteurs étrangers munis d'invitations valables sont autorisés à séjourner dans la zone pendant 30 jours sans être soumis à des contrôles de permis d'entrée tels que les visas chinois, et peuvent demander une prolongation si nécessaire. En outre, au cours de la période considérée, le champ de l'exemption de visa chinois n'a cessé d'être élargi. **Renforcer la connectivité des liaisons internationales.** À la fin de 2023, la Chine avait signé des accords intergouvernementaux bilatéraux en matière de transport aérien avec 131 pays et régions. 4 782 liaisons internationales régulières de transport de passagers desservant 67 pays sont ainsi assurées chaque semaine (un voyage aller-retour compte comme une liaison). **Faciliter la circulation transfrontières de documents en chinois et en langues étrangères.** En mars 2023, la Chine a formellement rejoint la *Convention supprimant l'exigence de la légalisation des actes publics étrangers*, qui est entrée en vigueur sur son territoire en novembre de la même année. Le temps moyen nécessaire à la circulation transfrontières de documents entre la Chine et d'autres États membres contractants a été réduit d'environ 90%, ce qui permet des économies d'au moins 300 millions de CNY par an pour les personnes physiques et entreprises en Chine et à l'étranger.

³¹ Voir à l'adresse www.gov.cn/zhengce/zhengceku/2022-12/29/content_5734029.htm.

³² Voir à l'adresse www.gov.cn/lianbo/fabu/202401/content_6925373.htm.

³³ Voir à l'adresse www.gov.cn/lianbo/bumen/202402/content_6931091.htm.

Encadré 4.1 Élargissement du champ de l'exemption de visa pendant la période considérée

Élargissement du champ de l'exemption de visa pendant la période considérée	
Date	Modification de la politique
Novembre 2023	Les ressortissants de 54 pays étaient admissibles au bénéfice de la politique d'entrée sans visa pour 72/144 heures. Les étrangers admissibles pouvaient participer à des activités à court terme telles que des visites d'affaires temporaires pendant leur séjour.
Décembre 2023	Les titulaires de passeports ordinaires de 6 pays (France, Allemagne, Italie, Pays-Bas, Espagne et Malaisie) ont bénéficié de l'exemption de visa à titre expérimental.
1 ^{er} janvier 2024	Un accord d'exemption mutuelle de visa pour les titulaires de passeports ordinaires a été signé avec Antigua-et-Barbuda.
Février 2024	Un accord d'exemption mutuelle de visa pour les titulaires de passeports ordinaires avec Singapour est entré en vigueur.
Mars 2024	Un accord d'exemption mutuelle de visa pour les titulaires de passeports ordinaires avec la Thaïlande est entré en vigueur. Les titulaires de passeports ordinaires de 6 pays (Suisse, Irlande, Hongrie, Autriche, Belgique et Luxembourg) ont bénéficié de l'exemption de visa à titre expérimental.
Avril 2024	Un accord d'exemption mutuelle de visa pour les titulaires de passeports ordinaires a été signé avec Antigua-et-Barbuda.
À ce jour, la Chine a conclu des accords d'exemption de visa couvrant différents passeports avec 157 pays, des accords ou arrangements simplifiant les procédures de visa avec 44 pays et des arrangements d'exemption globale de visas avec 24 pays.	

4.3 Faciliter les investissements sortants pour parvenir à des avantages mutuels et à des solutions gagnantes pour tous avec les pays récepteurs

4.22. Le gouvernement chinois a tout autant à cœur de "faire entrer" des investissements que d'en "faire sortir" vers le monde entier. Il s'efforce de faciliter les investissements sortants et d'améliorer leur qualité, et affine constamment les politiques et le système de services pour les investissements sortants. Des produits de services publics, tels que le *Guide des pays et des régions pour l'investissement et la coopération à l'étranger*, le *Guide des pays et des régions concernant les taxes à l'investissement* et des affaires fiscales survenues à l'étranger, sont publiés régulièrement pour aider les entreprises à comprendre les conditions de l'activité des entreprises dans les pays récepteurs et à mener des opérations conformes aux lois et aux réglementations de ces pays. Les demandes et la délivrance de certificats électroniques pour l'investissement à l'étranger ont été encouragées. Le réseau de conventions fiscales a été élargi. À la fin de 2023, il couvrait 114 pays et régions, représentant la quasi-totalité des grandes destinations des investissements chinois à l'étranger et les principaux pays et régions investissant en Chine.

4.4 Mettre en œuvre la stratégie de modernisation des zones franches expérimentales et accélérer l'exploration de nouveaux horizons en matière d'ouverture

4.4.1 Améliorer la configuration des zones franches expérimentales

4.23. En 2023, le gouvernement chinois a établi la Zone franche expérimentale du Xinjiang, destinée à servir de passerelle pour l'ouverture du pays vers l'ouest en mettant à profit les avantages de son emplacement et à servir de modèle pour favoriser un développement de grande qualité des régions centrales et occidentales. Actuellement, 22 zones franches expérimentales ont été établies à l'échelle du pays, formant une structure pour la réforme, l'ouverture et l'innovation dans différentes régions de Chine. En juin 2023, le gouvernement chinois a publié une *liste de priorités pour les zones franches expérimentales (2023-2025)* afin d'encourager ces zones à mener des expérimentations différentes en fonction des conditions locales. En novembre 2023, la CNUCED a publié un rapport³⁴ notant que les zones franches expérimentales avaient accéléré l'ouverture et la réforme de la Chine.

³⁴ Voir à l'adresse unctad.org/publication/role-chinas-pilot-free-trade-zones-promoting-institutional-innovation-industrial.

4.4.2 Favoriser l'alignement sur les règles économiques et commerciales internationales de haut niveau et élargir l'ouverture institutionnelle

4.24. Depuis 2021, les zones franches expérimentales ont déployé d'importants efforts pour déterminer comment aligner le système institutionnel et les modes de supervision sur les règles internationales de haut niveau en matière de commerce, d'investissement, de finance et d'échanges de personnel. De nombreuses mesures fondamentales et innovantes ont été introduites aux fins de la réforme et de l'ouverture.

4.25. En juin 2023, le gouvernement chinois a publié *l'Ensemble de mesures pour la conduite du programme pilote d'alignement sur les normes internationales élevées et la promotion de l'ouverture institutionnelle dans les zones franches expérimentales et ports francs admissibles*, dans lequel il présente des mesures pilotes concernant le commerce des marchandises, le commerce des services, l'admission temporaire des hommes et femmes d'affaires, le commerce numérique et les conditions de l'activité des entreprises, entre autres choses, qui sont mises en œuvre dans les zones franches expérimentales de Shanghai, Guangdong, Tianjin, Fujian et Beijing et dans le port franc de Hainan. En décembre 2023, il a publié le *Plan global pour l'alignement complet sur les règles économiques et commerciales internationales de haut niveau et la promotion de l'ouverture institutionnelle de haut niveau de la Zone franche expérimentale de Shanghai*, qui porte sur le commerce des services, le commerce des marchandises, le commerce numérique, les droits de propriété intellectuelle, les marchés publics et les règles pertinentes applicables "à l'intérieur des frontières", et présente des mesures pilotes visant à intensifier davantage les tests de résistance et à approfondir la réforme dans les domaines pertinents. Par exemple, en ce qui concerne le commerce numérique, la Zone franche expérimentale de Shanghai est encouragée à prendre l'initiative s'agissant d'élaborer des catalogues de données importantes et à réfléchir à l'établissement d'un mécanisme de flux de données transfrontières légal, sûr et commode; le "guichet unique" de Shanghai pour le commerce international reçoit par ailleurs un soutien en vue de bâtir un système d'échange de données transfrontières pour améliorer la numérisation du commerce transfrontières. La protection des marques de fabrique ou de commerce, des brevets et des indications géographiques est renforcée, l'objectif étant d'améliorer de manière globale la protection de la propriété intellectuelle.

4.4.3 Partager les données d'expérience pour généraliser l'application

4.26. Le gouvernement chinois suit une approche synchronisée consistant à "expérimenter, résumer et reproduire" pour faire progresser la réforme. À ce jour, 349 éléments d'innovation institutionnelle issus des zones franches expérimentales ont été reproduits et favorisés à l'échelle nationale; ils portent sur la libéralisation et la facilitation des échanges et de l'investissement, la réforme de la gestion gouvernementale, l'ouverture et l'innovation financières, le développement industriel de grande qualité et la protection de la propriété intellectuelle, entre autres domaines.

5 SOUTIEN AU SYSTÈME COMMERCIAL MULTILATÉRAL

FAIRE PROGRESSER L'OMC POUR LUI PERMETTRE DE MIEUX JOUER SON RÔLE

5.1 Maintenir l'autorité et l'efficacité du système commercial multilatéral

5.1. **Orientations de haut niveau.** En septembre 2023, une session d'étude a été organisée par les hauts dirigeants de la Chine sur "Les règles de l'OMC et la réforme de l'OMC", au cours de laquelle le Président Xi Jinping a souligné que la Chine protégeait avec fermeté le système commercial multilatéral, au centre duquel se trouvait l'OMC, qu'elle soutenait la réforme nécessaire de l'OMC, suivait l'orientation générale de la mondialisation économique et du véritable multilatéralisme, et défendait résolument les droits et intérêts légitimes des pays en développement, dont elle fait partie. Lors des réunions des BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine, Afrique du Sud) et de l'Organisation de coopération de Shanghai organisées en 2022 par la Chine, les Ministres de l'économie et du commerce ont émis des déclarations conjointes sur le renforcement du système commercial multilatéral. Le soutien en faveur de la réforme nécessaire de l'OMC a été intégré dans les documents finaux de ces sommets, insufflant ainsi un élan politique aux travaux de l'OMC.

5.2. **Une approche fondée sur des propositions.** Pendant la période à l'examen, la Chine a présenté à titre d'auteur ou de coauteur des dizaines de propositions visant à moderniser l'OMC. Par exemple, elle a soutenu la "réforme par l'action" de l'OMC destinée à améliorer son efficacité

institutionnelle, elle a apporté son appui à la réforme budgétaire, plaidé pour l'amélioration du Mécanisme d'examen des politiques commerciales (MEPC) et contribué au résultat de la septième évaluation du MEPC. Le pays s'est par ailleurs porté coauteur de la proposition visant à rétablir le processus de sélection des membres de l'Organe d'appel, en insistant sur le rétablissement rapide du fonctionnement normal du mécanisme de règlement des différends. La Chine a en outre joué un rôle positif dans la conduite et la facilitation de négociations et de discussions, au moyen de propositions concernant notamment les subventions à la pêche, l'agriculture, la facilitation de l'investissement, le commerce électronique, le développement, le commerce et l'environnement.

5.3. Respect des engagements. La Chine attache une grande importance à la conformité de ses politiques commerciales avec les règles de l'OMC. Au cours de la période considérée, elle a continué de s'acquitter de ses obligations et d'exercer ses droits conformément aux engagements qu'elle a pris lors de son accession et aux règles de l'OMC. Elle a poursuivi l'ouverture de ses marchés et continué de promouvoir la libéralisation et la facilitation des échanges et de l'investissement. De plus, elle a rempli avec sérieux ses obligations en matière de transparence et a présenté les notifications pertinentes³⁵ en temps utile. Par ailleurs, elle a respecté et mis en œuvre de bonne foi les décisions rendues dans le cadre du système de règlement des différends de l'OMC et a utilisé les mécanismes de l'OMC pour défendre ses droits et intérêts légitimes.

5.4. Création de passerelles pour l'obtention de résultats. Pendant la période considérée, la Chine a participé de manière constructive aux travaux de l'OMC et joué un rôle positif à des étapes cruciales des négociations sur des questions clés telles que la dérogation à l'Accord sur les ADPIC, les subventions à la pêche, les obstacles techniques au commerce et la facilitation de l'investissement pour le développement, contribuant ainsi de manière significative à l'obtention de résultats positifs à la CM12 et à la CM13. En tant que Membre en développement responsable, la Chine a fait pression pour obtenir des résultats pragmatiques sur les questions de développement lors de la CM13 en créant des passerelles. Ainsi, le pays ne cesse de contribuer à ce que l'OMC continue d'obtenir des résultats et œuvre en faveur d'un développement inclusif.

5.2 Participer aux négociations de l'OMC

5.2.1 Subventions à la pêche

5.5. La Chine a présenté de multiples propositions et modifications de textes, et a joué un rôle crucial en facilitant la conclusion de l'Accord sur les subventions à la pêche lors de la CM12. Elle a déposé son instrument d'acceptation en juin 2023, devenant ainsi le premier grand pays de pêche en développement à ratifier l'Accord.

5.6. La Chine s'est engagée de manière pragmatique et constructive dans la deuxième vague de négociations et s'est prononcée en faveur de l'établissement rapide de disciplines globales et équilibrées concernant les subventions à la pêche. Elle a réaffirmé sa volonté de contracter des obligations correspondant à son niveau de développement et à ses capacités, et a fait une déclaration pour faire part de sa position lors de la CM13, contribuant ainsi de façon notable au processus de négociation.

5.7. En outre, la Chine a pris l'initiative de réformer ses systèmes nationaux de subventions à la pêche et de gestion de la pêche, soutenant ainsi les négociations de l'OMC sur les subventions à la pêche par des actions concrètes, telles que la suppression des subventions au carburant, l'amélioration continue de la réglementation de la pêche en eaux lointaines, les moratoires volontaires sur la pêche en haute mer, la lutte contre la pêche illicite avec une "tolérance zéro", et la publication du livre blanc relatif au Développement de la pêche en eaux lointaines en Chine³⁶, qui décrit les politiques et les pratiques du pays en la matière.

³⁵ Depuis octobre 2021, la Chine a présenté au total 14 notifications relatives à l'agriculture, y compris des notifications concernant le soutien interne pour 2017-2020 (DS:1 et DS:2), des notifications concernant les subventions à l'exportation pour 2020-2022 (ES:1), des notifications concernant les principaux produits agricoles exportés en 2020-2022 (ES:2), et des notifications concernant les contingents tarifaires pour l'importation de produits agricoles pour 2021-2022 (MA:2). En juin 2023, la Chine a présenté en temps voulu sa notification concernant ses politiques en matière de subventions pour 2021-2022, portant notamment sur 69 mesures de subventionnement prises par le gouvernement central et 385 mesures de subventionnement prises par les gouvernements locaux.

³⁶ Voir à l'adresse www.scio.gov.cn/zfbps/zfbps_2279/202310/t20231024_775861.html.

5.2.2 Agriculture

5.8. La Chine soutient les positions des Membres en développement et fait de l'équilibre des règles une priorité. Elle estime que les négociations sur l'agriculture devraient progresser de manière globale, en tenant pleinement compte de la situation concrète des Membres en développement, afin d'élaborer des règles plus équitables et plus rationnelles dans le domaine de l'agriculture. Le pays appuie les discussions sur la sécurité alimentaire, en se concentrant sur les besoins des Membres vulnérables tels que les pays les moins avancés (PMA) Membres et les pays en développement importateurs nets de produits alimentaires, afin de renforcer la capacité des Membres à garantir la sécurité alimentaire.

5.2.3 Réforme du mécanisme de règlement des différends

5.9. La Chine considère le rétablissement de l'Organe d'appel comme une priorité absolue et a contribué de manière significative à l'obtention d'un consensus en vue d'intégrer dans le document final de la CM12 l'engagement visant à disposer d'un système de règlement des différends pleinement opérationnel et qui fonctionne bien, accessible à tous les Membres, d'ici à 2024. Le pays a participé pleinement à l'ensemble du processus informel de réforme du mécanisme de règlement des différends, en présentant des propositions et en travaillant avec l'ensemble des Membres pour l'obtention d'une Décision ministérielle sur la réforme du règlement des différends lors de la CM13. En outre, la Chine a mis en place, avec d'autres Membres, l'Arrangement multipartite concernant une procédure arbitrale d'appel provisoire (AMPA) à titre de mesure transitoire pour préserver le droit des Membres à faire appel.

5.2.4 Accord sur la facilitation de l'investissement pour le développement

5.10. Depuis le lancement des discussions sur la facilitation de l'investissement, la Chine a présenté 15 propositions, convoqué conjointement 3 réunions de niveau ministériel spécifiquement consacrées à ce sujet avec tous les Membres participants, et publié 3 déclarations ministérielles conjointes, en vue d'obtenir des avancées dans les négociations. En juillet 2023, la Chine, ainsi que plus de 110 Membres participants, a conclu les négociations sur le texte de l'Accord. En février 2024, lors de la CM13, 124 Membres de l'OMC se sont portés coauteurs d'une déclaration ministérielle conjointe annonçant la finalisation de l'Accord. La Chine continuera de collaborer avec d'autres Membres pour promouvoir l'incorporation de l'Accord dans le cadre juridique de l'OMC.

5.2.5 Commerce électronique

5.11. En tant que principal acteur des négociations sur le commerce électronique, la Chine a participé de manière active et constructive aux consultations sur toutes les questions et a présenté 9 propositions couvrant plus de 20 questions spécifiques. Par ailleurs, elle a joué un rôle actif dans la recherche d'un consensus et a présenté plusieurs propositions axées sur le développement afin d'apporter des solutions pratiques aux préoccupations des Membres en développement.

5.12. Au cours de la période considérée, le pays a également participé activement aux discussions multilatérales sur le commerce électronique et a facilité l'obtention d'un consensus sur le moratoire sur les transmissions électroniques à la CM12 et à la CM13. La Chine a défendu la mise en place d'un mécanisme d'échange de renseignements sur le commerce électronique auprès du Conseil du commerce des services et a fait part de son expérience dans le domaine du développement à de multiples reprises.

5.3 Aider l'OMC à répondre aux défis mondiaux actuels

5.13. **Décision concernant la dérogation aux droits de propriété intellectuelle pour les vaccins contre la COVID-19.** Dans le cadre des efforts déployés par l'OMC pour relever les défis liés à l'accessibilité et au caractère abordable des vaccins contre la COVID-19 pour les pays en développement Membres, la Chine a volontairement annoncé, à un stade critique de la négociation, qu'elle ne chercherait pas à bénéficier de la flexibilité offerte par la décision relative à la dérogation. Cette annonce a œuvré de manière décisive en faveur de l'adoption de la décision.

5.14. **Questions environnementales.** La Chine encourage les discussions multilatérales sur les mesures climatiques liées au commerce qui suscitent de grandes préoccupations chez les Membres, telles que le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF), dans le cadre du Comité du commerce et de l'environnement (CCE). Dans le même temps, elle a lancé, en tant que coordonnatrice, le Dialogue sur la pollution par les plastiques, qu'elle continue de diriger avec d'autres coordonnateurs. Elle a également participé activement à la Semaine de l'environnement de l'OMC et a organisé des réunions pour faire part de ses pratiques en matière de transition énergétique. Le pays continue de promouvoir l'amélioration du fonctionnement du Comité des obstacles techniques au commerce grâce à des propositions pertinentes.

5.15. **Subventions au secteur industriel.** La Chine estime que les subventions au secteur industriel sont des instruments de politique importants qui aident les Membres en développement à atteindre les Objectifs de développement durable des Nations Unies et les objectifs généraux de l'OMC en favorisant un développement inclusif et l'élévation des niveaux de vie. Afin de mieux tirer parti du rôle de ces subventions dans la promotion du développement, la Chine est ouverte aux discussions à ce sujet dans le cadre de l'OMC. Dans le même temps, l'orientation, les objectifs, le format et le mandat de ces discussions devraient être clairement définis afin d'éviter qu'elles ne soient trop générales et portent sur l'intervention de l'État ou les politiques industrielles. Les discussions ne doivent en aucun cas traiter des systèmes économiques et des modèles de développement des Membres.

5.16. En outre, la Chine aide l'OMC à mieux aborder les questions de développement et continue de présenter des propositions et de fournir des biens publics. Elle a participé activement aux discussions et a fait part de ses bonnes pratiques en matière de MPME et d'autonomisation économique des femmes, en soutenant l'intégration des MPME et des femmes dans le commerce international.

5.4 Mener des activités d'Aide pour le commerce et soutenir le développement inclusif du système commercial multilatéral

5.17. Pendant la période à l'examen, la Chine a signé à trois reprises la reconduction du mémorandum d'accord sur le Programme de l'OMC pour les pays les moins avancés et les accessions (le "Programme de la Chine") avec le Secrétariat de l'OMC et a fait don de 1,44 million d'USD au total. Établi conjointement par la Chine et le Secrétariat de l'OMC en 2011, le Programme de la Chine vise à aider les Membres et observateurs en développement, en particulier les PMA, à mieux s'intégrer dans le système commercial multilatéral. En juin 2024, le montant total des dons de la Chine s'élève à 5,64 millions d'USD.

5.18. Au cours de la période considérée, le pays a continué de soutenir les activités menées dans le cadre du Programme, notamment en accueillant trois sessions de la Table ronde de la Chine sur les accessions à l'OMC et deux sessions du Dialogue Sud-Sud sur les PMA et le développement. La Directrice générale Ngozi Okonjo-Iweala a déclaré: "Les accessions et les PMA sont deux indicateurs essentiels de la capacité du système commercial multilatéral d'intégrer les pays et les populations marginalisés dans le commerce mondial. Sur ces deux fronts, le Programme de la Chine a procuré des avantages tangibles et de la visibilité". Les participants ont reconnu qu'ils avaient bénéficié de cette plate-forme, qui leur a permis de mieux s'intégrer dans le système commercial multilatéral.

5.19. Pendant la période à l'examen, le Secrétariat de l'OMC a mis en œuvre deux projets avec le soutien de la Chine, par l'intermédiaire de son "Fonds pour le développement mondial et la coopération Sud-Sud", à savoir "Améliorer l'accès aux statistiques du commerce et de l'accès aux marchés et mettre en place des bases de données sur le commerce en valeur ajoutée" et "Faire progresser la compréhension des approches multilatérales en matière de facilitation de l'investissement pour le développement parmi les pays en développement et les pays les moins avancés", afin d'aider les Membres en développement à renforcer la facilitation des échanges et de l'investissement, ainsi qu'à mieux s'intégrer dans les chaînes de valeur mondiales.

6 COOPÉRATION INTERNATIONALE

APPROFONDIR LA COOPÉRATION ÉCONOMIQUE ET COMMERCIALE ET PROMOUVOIR UNE MONDIALISATION ÉCONOMIQUE UNIVERSELLEMENT BÉNÉFIQUE ET INCLUSIVE

6.1 Participation active aux mécanismes de coopération

6.1.1 APEC

6.1. La Chine pratique un véritable multilatéralisme et un régionalisme ouvert, et elle promeut une coopération pratique au sein du Forum de coopération économique Asie-Pacifique (APEC) afin de soutenir le système commercial multilatéral et de faire progresser l'intégration économique régionale, l'économie numérique, le développement vert et sobre en carbone, le commerce et l'investissement inclusifs et durables, ainsi que la connectivité des chaînes d'approvisionnement. Elle a présenté de multiples initiatives pour approfondir la coopération économique et commerciale dans le cadre de l'APEC.

6.1.2 G-20

6.2. De 2021 à 2023, la Chine, avec d'autres membres du G-20, a encouragé les dirigeants du G-20 à inclure dans leurs déclarations des engagements concernant la sauvegarde du système commercial multilatéral et à soutenir les réformes nécessaires de l'OMC; elle a insisté pour que la Réunion ministérielle sur le commerce et l'investissement aboutisse à des résultats sur les MPME et la numérisation des documents commerciaux; et elle a apporté son soutien lors de la réunion ministérielle sur le développement et de la réunion ministérielle sur l'environnement afin de donner un nouvel élan à la réalisation des objectifs de développement durable.

6.1.3 BRICS

6.3. De 2021 à 2023, la Chine, en collaboration avec d'autres Membres, a publié des communiqués conjoints à la suite des réunions des Ministres du commerce des BRICS, dans lesquels ils s'engageaient à renforcer la coopération en vue de soutenir le système commercial multilatéral, l'économie numérique, le développement vert et durable, les chaînes d'approvisionnement et les MPME. En 2022, une déclaration conjointe sur le renforcement du système commercial multilatéral et la réforme de l'OMC a été publiée par les BRICS sous la présidence de la Chine, recueillant un consensus plus large en faveur du développement de l'OMC.

6.4. En outre, la Chine a participé activement à la coopération économique et commerciale aux niveaux régional et sous-régional et l'a encouragée. Pendant la période à l'examen, elle a accueilli la réunion ministérielle du Comité consultatif intergouvernemental de l'Initiative du Grand Tumen, contribuant ainsi à une coopération économique et commerciale plus étroite dans la région de l'Asie centrale et la sous-région du Grand Mékong.

6.2 Construire un réseau de zones de libre-échange de haut niveau

6.5. La Chine a toujours plaidé en faveur de la création d'accords de libre-échange régionaux ouverts et transparents, mutuellement avantageux et bénéfiques pour tous, promouvant la libéralisation et la facilitation des échanges et de l'investissement, et elle s'emploie activement à étendre son réseau mondial de zones de libre-échange de haut niveau.

6.2.1 Mettre en œuvre l'Accord de Partenariat économique régional global (RCEP)

6.6. Le RCEP, signé par la Chine, les 10 pays de l'ASEAN, le Japon, la République de Corée, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, est entré en vigueur en janvier 2022 pour les 10 parties qui ont ratifié l'Accord. En juin 2023, le RCEP est entré en vigueur pour les 15 parties signataires. En 2022, le gouvernement chinois a publié une directive visant à promouvoir une mise en œuvre de grande qualité du RCEP³⁷, facilitant ainsi le développement de la coopération internationale en matière de commerce et d'investissement.

³⁷ Voir à l'adresse www.gov.cn/zhengce/zhengceku/2022-01/26/content_5670518.htm.

6.2.2 Accroître le nombre de partenaires d'ALE

6.7. L'Accord de libre-échange (ALE) Chine-Cambodge est entré en vigueur en janvier 2022. Selon l'Accord, plus de 90% des lignes tarifaires relatives à des produits des deux parties sont en franchise de droits et les deux parties doivent également renforcer leur coopération dans des domaines tels que le commerce des services, l'investissement, l'initiative "Ceinture et route", le commerce électronique et la technologie relative à l'économie.

6.8. En mai 2023, la Chine a signé l'Accord de libre-échange avec l'Équateur. En juillet 2023, la Chine et le Bélarus ont achevé les négociations concernant l'Accord sur le commerce des services et l'investissement. En octobre 2023, la Chine et la Serbie ont signé un ALE. L'ALE Chine-Nicaragua est entré en vigueur en janvier 2024.

6.2.3 Améliorer le niveau de coopération avec les partenaires économiques et commerciaux

6.9. Le *protocole d'actualisation de l'ALE Chine-Nouvelle-Zélande* est entré en vigueur en avril 2022. L'Accord actualisé a élargi l'accès aux marchés pour les marchandises, les services et les investissements, amélioré les règles relatives à la facilitation des échanges et à d'autres domaines, et il contient quatre nouveaux chapitres sur le commerce électronique, la politique de la concurrence, les marchés publics, ainsi que l'environnement et le commerce, afin de mieux répondre aux besoins du développement économique et commercial moderne.

6.10. En décembre 2023, la Chine et Singapour ont signé le protocole visant à poursuivre l'actualisation de leur ALE, afin de renforcer les engagements en faveur d'une plus grande ouverture du commerce des services et de l'investissement par l'intermédiaire de listes négatives. Ce protocole prévoit également l'ajout d'un nouveau chapitre sur les télécommunications, qui comporte des règles économiques et commerciales de haut niveau portant notamment sur le traitement national, l'accès aux marchés, la transparence et l'économie numérique.

6.11. À ce jour, la Chine a signé 22 ALE avec 29 pays ou régions, et elle promeut activement les négociations sur des ALE, les négociations concernant l'actualisation de la version 3.0 de l'ALE Chine-ASEAN, ainsi que les négociations avec le Conseil de coopération du Golfe (CCG), le Honduras, Israël, la Norvège, le Pérou, la République de Corée et la Nouvelle-Zélande.

6.2.4 Promouvoir l'adhésion à l'Accord de partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP) et à l'Accord de partenariat pour l'économie numérique (DEPA)

6.12. En septembre et novembre 2021, la Chine a présenté des demandes d'adhésion au PTPGP et au DEPA, montrant ainsi sa confiance sans faille et sa détermination à faire progresser l'ouverture à haut niveau, à approfondir les réformes intérieures et à participer activement à la coopération internationale en matière d'économie numérique. À l'heure actuelle, la Chine s'emploie activement à faire avancer le processus d'adhésion à ces deux accords, et prend des mesures pour élaborer des règles économiques et commerciales internationales de haut niveau dans différents domaines, tels que des réformes sur les entreprises publiques, l'économie numérique, les droits de propriété intellectuelle et les marchés publics. En août 2022, à la suite de la décision du Comité mixte du DEPA, le groupe de travail du DEPA sur l'adhésion de la Chine a été créé et les négociations ont été officiellement engagées. À ce jour, la Chine a tenu plusieurs séries de consultations avec les membres du DEPA et a réalisé des progrès notables.

6.3 Promouvoir un développement de la coopération de grande qualité dans le cadre de l'initiative "Ceinture et route" (BRI)

6.13. Le troisième Forum de coopération internationale "Ceinture et route" s'est tenu avec succès à Beijing en octobre 2023, et le Président Xi Jinping a annoncé huit mesures majeures pour soutenir une coopération de grande qualité dans le cadre de cette initiative. Au total, 458 résultats ont été obtenus et des accords de coopération d'une valeur de 97,2 milliards d'USD ont été conclus entre des entreprises chinoises et étrangères. À la fin de 2023, la Chine avait signé des documents de coopération avec plus de 150 pays et plus de 30 organisations internationales. La BRI est désormais la plate-forme de coopération internationale la plus vaste et la plus importante du monde.

6.14. Pendant la période considérée, la coopération économique et commerciale de la BRI a donné des résultats fructueux. En 2023, le commerce des marchandises entre la Chine et les pays partenaires de la BRI a atteint 19 470 milliards de CNY, soit une augmentation de 2,8% par rapport à l'année précédente, représentant 46,6% de la valeur totale du commerce extérieur du pays, ce qui constitue un record historique tant en matière d'échelle que de part. La Chine a continué d'approfondir sa coopération avec les pays partenaires de la BRI dans le cadre du "commerce électronique de la Route de la soie", en établissant des mécanismes de coopération bilatérale avec 30 pays sur les 5 continents, en créant la zone pilote de Shanghai et en partageant les dividendes du développement de l'économie numérique. En 2023, les entreprises chinoises ont investi 224,09 milliards de CNY en investissements directs non financiers dans les pays partenaires de la BRI. Conformément à la tendance du développement des pays partenaires de la BRI, les investissements sortants et la coopération de la Chine dans les secteurs du numérique et des économies verte et bleue ont connu une croissance rapide. Les pays partenaires de la BRI ont bénéficié activement des débouchés qu'offre la Chine en matière de marché et de développement, et ont accéléré leurs investissements au sein du pays.

6.4 Faire progresser l'Initiative pour le développement mondial avec des résultats concrets et des progrès importants

6.15. En tant que pays du Sud, la Chine a accru sa contribution à la coopération internationale pour le développement et a apporté un ferme appui et une assistance aux pays en développement. En septembre 2021, le Président Xi Jinping a présenté l'Initiative pour le développement mondial (GDI). Cette initiative se situe dans le droit fil du Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies, en se concentrant sur la question du développement déséquilibré et inadéquat et en encourageant la construction d'une communauté mondiale de développement.

6.16. Pendant la période à l'examen et dans le cadre de cette initiative, la Chine s'est activement employée à promouvoir la construction d'une économie mondiale ouverte, à renforcer la capacité commerciale des pays en développement et à créer un environnement commercial ouvert et inclusif pour les pays en développement. Ainsi, en juin 2022, le Président Xi Jinping a présidé le Dialogue de haut niveau sur le développement mondial et a annoncé une série de mesures importantes pour la mise en œuvre de l'Initiative par la Chine. Les participants au Dialogue ont également publié une liste d'éléments livrables contenant 32 mesures, y compris la mise en œuvre conjointe par la Chine et le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud de la série de séminaires sur la "Coopération Sud-Sud en matière de commerce électronique transfrontières pour l'éradication de la pauvreté et le développement durable mondial". Dans le même temps, le marché chinois s'est ouvert davantage aux PMA. La Chine est l'un des pays présentant le plus haut degré de libéralisation en ce qui concerne l'accès aux marchés pour les PMA. En 2021, elle a encore augmenté la part des lignes tarifaires pour lesquelles elle accorde la franchise de droits aux produits importés depuis des PMA avec lesquels elle entretient des relations diplomatiques, cette part ayant atteint 98% de ses lignes tarifaires. D'après l'évolution de l'échange de notes diplomatiques entre les gouvernements, en avril 2024, un total de 34 PMA s'étaient vu accorder le régime de franchise de droits pour 98% des lignes tarifaires, ce qui a considérablement favorisé les exportations des PMA vers la Chine. Depuis 2008, la Chine est une destination d'exportation majeure pour les PMA. Un quart des exportations totales des PMA lui sont destinées.

7 LA VOIE À SUIVRE

7.1. Le Président Xi Jinping a souligné que la Chine ne cherchait pas à se moderniser de façon autocentrée, mais qu'elle aspirait plutôt à se moderniser en coopération avec tous les pays, y compris les nombreux pays en développement. Elle continuera sans relâche à accélérer le développement de nouvelles forces productives de qualité, à promouvoir de façon constante un développement de haute qualité, à adhérer à l'orientation de la réforme de l'économie de marché socialiste, à poursuivre les efforts concertés déployés pour approfondir la réforme structurelle du côté de l'offre et à se concentrer sur l'augmentation de la demande effective, à s'appuyer sur la réforme et l'ouverture pour renforcer son élan endogène de développement dans le cadre du concept de "modernisation chinoise", et à offrir continuellement de nouveaux débouchés au reste du monde grâce à son développement.

7.2. La Chine continuera de poursuivre une ouverture de haut niveau, de prendre davantage d'initiatives pour s'aligner sur les règles économiques et commerciales internationales de haut niveau, d'élargir sans cesse son ouverture institutionnelle en termes de règles, de réglementations,

de gestion et de normes, de favoriser l'apparition de nouveaux chefs de file de l'ouverture, et d'établir un nouveau système d'économie ouverte d'un niveau plus élevé. Elle continuera de créer des conditions de l'activité des entreprises de premier ordre, axées sur le marché, fondées sur le droit et internationalisées, d'abolir complètement les mesures restrictives sur l'accès à l'investissement étranger dans le secteur manufacturier, de promouvoir une ouverture de haut niveau dans le commerce des services et l'investissement transfrontières, d'améliorer l'accès au marché pour les produits numériques, et d'approfondir les réformes dans des domaines tels que les entreprises publiques, l'économie numérique, les droits de propriété intellectuelle et les marchés publics.

7.3. La Chine ne cessera de défendre sans relâche le véritable multilatéralisme, de faire en sorte que le système commercial multilatéral reste le principal canal de l'élaboration de règles économiques et commerciales internationales, et de protéger la stabilité des chaînes industrielles et des chaînes d'approvisionnement mondiales. Elle poursuivra sa participation globale et approfondie aux négociations sur la réforme de l'OMC, encouragera la libéralisation et la facilitation des échanges et de l'investissement, militera en faveur du rétablissement du fonctionnement normal du mécanisme de règlement des différends à deux niveaux, et ce dès que possible, et œuvrera à l'obtention de résultats positifs lors de la CM14. La Chine continuera de soutenir la réforme de l'OMC pour qu'elle progresse dans la bonne direction, de promouvoir le développement inclusif du système commercial multilatéral et de défendre les droits et intérêts légitimes des Membres en développement.

7.4. La Chine est prête à travailler en étroite collaboration avec tous les Membres pour renforcer le système commercial multilatéral et rendre la mondialisation économique plus inclusive, plus équilibrée et plus bénéfique pour tous. Elle s'efforcera de promouvoir la modernisation d'un monde caractérisé par un développement pacifique, une coopération mutuellement avantageuse et une prospérité commune, afin de contribuer davantage à la construction d'une communauté dotée d'un avenir commun pour l'humanité.
